

Commission d'enquête  
parlementaire chargée d'enquêter  
sur le traitement des abus sexuels  
commis au sein et en dehors de  
l'Église, y compris sur leur traitement  
judiciaire, et sur leurs conséquences  
actuelles pour les victimes et pour la  
société

du

VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023

Matin

Parlementaire onderzoekscommissie  
belast met het onderzoek naar de  
aanpak van seksueel misbruik, in de  
Kerk en daarbuiten, met inbegrip van  
de gerechtelijke behandeling, en de  
gevolgen op vandaag voor  
slachtoffers en samenleving

van

VRIJDAG 22 DECEMBER 2023

Voormiddag

De openbare commissievergadering wordt  
geopend om 10.13 uur en voorgezeten door  
mevrouw Sophie De Wit.

La réunion publique de commission est ouverte à  
10 h 13 et présidée par Mme Sophie De Wit.

**[FR]Audition dans le cadre du volet "Victimes"  
de:**

- M. Pierre Englebert
- M. Jean-François Declerck
- M. Thierry Adant

**[NL]Hoorzitting in het kader van het luik  
"Slachtoffers" met:**

- de heer Pierre Englebert
- de heer Jean-François Declerck
- de heer Thierry Adant

De **voorzitster**: Ik stel voor dat we onze  
werkzaamheden aanvatten. We starten met een  
openbare vergadering. Deze namiddag zal de  
vergadering achter gesloten deuren plaatsvinden.

Bonjour, nous sommes vraiment très heureux que  
vous soyez ici. Nous savons que c'est très  
courageux d'être ici, de venir témoigner. J'ai  
compris que vous allez prêter serment, donc je vais  
vous lire un texte juridique, ensuite vous prêterez  
serment.

Il y a devant vous une petite oreillette pour la  
traduction simultanée parce que, comme vous  
pouvez l'entendre, le français n'est pas ma langue  
maternelle. Je voudrais vous dire quelques mots,  
mais comme je sais maintenant que chaque mot  
est important, c'est mieux pour moi de vous le dire  
en néerlandais parce que je veux utiliser les mots  
appropriés.

Goedemorgen en welkom. Voor ik u vraag om de

eed af te leggen, wil ik graag verduidelijken dat we  
heel dankbaar zijn dat u en vele anderen de moed  
vinden om naar onze commissie te komen en te  
getuigen over wat u en hen is overkomen. Dat had  
immers niet mogen gebeuren, maar het is wel  
gebeurd.

Ik wil ook op voorhand zeggen dat wij uitgaan van  
dat slachtofferschap. Dat is voor ons dus het  
uitgangspunt. Deze commissie zal daarvoor geen  
bewijs of wat dan ook vragen.

U bent eveneens baas over uw eigen verklaring. U  
beslist zelf wat u wenst te vertellen, wat u niet  
wenst te vertellen en in hoeverre u in detail treedt  
over de feiten die u zijn overkomen. U hoeft ons dat  
niet in detail te vertellen.

Wat we wel graag gedetailleerd van u willen weten,  
is hoe er met uw melding of klacht is omgegaan.  
Als u geen klacht hebt ingediend, willen we graag  
weten waarom u dat niet gedaan hebt. We zien  
immers dat er in het verleden heel wat fouten  
gebeurd zijn. Dat is wat wij onderzoeken. Welke  
dysfuncties waren er? Wat is er misgegaan? Uw  
getuigenis is voor ons dus heel belangrijk. Zo  
kunnen we immers de punten aanduiden waar het  
fout is gelopen en waar het beter moet en anders  
kan. Wij kunnen daarover dan aanbevelingen  
formuleren. Dat is voor ons heel belangrijk en  
daarom zijn we heel blij dat u hier bent.

We beseffen dat het niet evident is dat het verhaal  
om ons daartoe te brengen weer vanuit de  
slachtoffers komt. Wij appreciëren dat echter zeer  
en ik wilde u dat – het liefste in mijn eigen taal –  
graag even verduidelijken. Ik vind dat immers  
belangrijk. Nogmaals bedankt daarvoor.

Je vais tout d'abord vous demander de prêter serment. Je vais vous lire le texte.

"Monsieur Pierre Englebert, je vous rappelle qu'en vertu de l'article 4, § 1, de la loi du 3 mai 1880, la commission d'enquête peut prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle. Elle peut notamment entendre les témoins sous serment.

Avant de vous inviter à prêter serment, je tiens à attirer votre attention sur le dernier alinéa de l'article 8 de la loi précitée, suivant lequel tout témoin qui, en faisant une déclaration conforme à la vérité, pourrait s'exposer à des poursuites pénales, peut refuser de témoigner. Cela signifie qu'un témoin a le droit de se taire lorsqu'il pense que sa déclaration publique pourrait être ultérieurement utilisée contre lui dans une procédure pénale.

Je vous rappelle en outre que, suivant l'article 9 de cette même loi, tout coupable de faux témoignage sera puni d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et privé de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Enfin, je vous rappelle que, suivant l'article 3 de la loi précitée, le secret de vos déclarations n'est pas garanti, sauf s'il s'agit de déclarations faites lors d'une réunion à huis clos et pour laquelle la commission s'est engagée explicitement à respecter le secret. De plus, chaque document que vous remettiez à la commission est susceptible d'être révélé.

Après ces précisions, je vous invite à prêter serment en levant la main et en prononçant la formule suivante: "Je jure de dire toute la vérité et rien que la vérité".

*M. Pierre Englebert prête serment.*

Er is iemand van de dienst Slachtofferonthaal aanwezig. Indien u een pauze wenst, mag u hiervoor een teken geven.

Ah, vous n'avez plus votre oreillette? Je vais le redire en français, dans ce cas. Si, au cours de votre témoignage, vous souhaitez faire une pause, c'est tout à fait possible. Il y a aussi à côté de vous quelqu'un qui est là pour vous assister. Donc, si vous voulez vous arrêter un peu, il vous suffit de le signaler et nous ferons une pause. C'est votre rythme que nous adopterons. Nous vous écoutons, monsieur Englebert, vous avez la parole.

**Pierre Englebert:** Bonjour. Je tiens à dire que je suis présent aujourd'hui pour faire en sorte que tout

ce que j'ai pu vivre, tout ce que j'ai reçu – ou pas – puisse servir à quelque chose et que ce soit positif, que les choses évoluent positivement et que cela puisse servir à ce que ce genre de choses ne se reproduisent plus et que tout le monde en soit bien conscient. C'est cela que je voulais dire en préambule.

Ce que je voulais dire également, c'est que mon dossier a déjà été – au niveau de l'abus que j'ai subi – traité par la Cellule des abus sexuels au sein de l'Église catholique auprès de l'évêché de Liège. Pour moi donc, tout ceci a déjà été réalisé. Je tiens cela à votre disposition mais j'ai bien entendu que cela pouvait être utilisé, je ne sais donc pas du tout dans quoi je vais me lancer. Je fais confiance aux institutions de ce pays, même si vos présences en face de moi sont des indications de signaux "danger" pour moi, je vous le dis aussi. Mais je décide aujourd'hui de passer outre cela, de manière à ce que cela puisse servir et que cela permette de faire évoluer les choses de manière très positive pour tout le monde, aussi bien pour la société que pour l'Église, qui s'inscrit dans cette société.

Je vais surtout témoigner – mais vous pouvez poser les questions que vous souhaitez, j'imagine – pour dire que j'ai pris conscience de ce qui m'était arrivé dans une relation avec un psychiatre, une personne tout à fait capable de pouvoir m'écouter, au bout de nombreuses années. J'ai dû travailler beaucoup là-dessus de manière à pouvoir comprendre que ce qui m'était arrivé était quelque chose qui ne devait pas se faire. Pour moi, c'est quelque chose qui faisait partie de ce que j'avais vécu et je ne me rendais pas compte que ça n'aurait pas dû. Je sais que c'est peut-être bizarre de dire cela aujourd'hui puisque, comme cela m'a été dit, je ne suis apparemment "pas trop con" et j'aurais donc dû comprendre. Mais pour moi ce n'était pas possible d'accéder à ça.

Après huit à neuf ans de visites hebdomadaires chez mon psychiatre, j'ai tout de même intégré le fait que ce que j'ai vécu n'était pas correct et j'ai donc décidé d'écrire à ce point de contact au niveau de l'évêché de Liège. J'ai écrit un mail le 19 mai 2019. J'ai donc simplement contacté cette cellule à l'adresse pointdecontactabus.liège.catholique.be, adresse qui semblait adéquate, selon ce qui est indiqué. J'ai écrit ceci: "Bonjour, je souhaite savoir comment prendre pour rencontrer une personne susceptible de m'écouter dans le cadre d'abus. Je n'en dis pas plus dans ce mail préférant un contact personnel dans ce cadre. Avec mes remerciements. Très bonne journée et bien à vous. Englebert Pierre." Je n'ai donc pas mis mon adresse ni mon numéro de

téléphone, ne sachant pas vers où ce mail serait dirigé.

J'ai ensuite attendu, longtemps, très longtemps, me questionnant: "qu'est-ce qui se passe?, pourquoi ne me répond-on pas?, ne suis-je pas digne d'être reçu?". Et puis, en reparlant avec mon psychiatre et une ou deux autres personnes, pas plus, j'ai quand même envoyé un mail vers une autre adresse qu'on m'avait signalée via une connaissance à l'évêché de Liège: info.abus@catho.be. Ce n'est donc pas vraiment la même adresse. Vous pouvez contrôler cette adresse. Je n'ai jamais reçu de réponse. Voici le mail que je leur ai adressé en 2019: "Vous qui lisez ce mail, pouvez-vous donner une suite? Remerciements." Cette fois-ci j'ai seulement signé "Pierre". C'était le 18 mars 2021. Le lendemain, soit rapidement cette fois-ci, j'ai reçu la réponse: "Je suis désolé que depuis si longtemps vous n'avez pas eu de réponse. Je n'ai pas reçu votre message car l'adresse que vous avez utilisée en 2019 n'est pas celle du point d'information. Je mets la personne responsable au courant de votre demande. Cette dernière vous contactera dès que possible. Parfois un numéro de GSM peut aider pour plus de rapidité." En lisant la phrase je me dis: "Je n'ai de nouveau pas fait ce qu'il fallait faire! J'aurais dû mettre un numéro de téléphone. J'ai encore tout fait de travers." (*l'orateur est gagné par l'émotion*)

J'ai donc pris contact par téléphone et j'ai eu des contacts avec maître François, que j'ai eu l'occasion de voir lors de cette émission QR le débat dernièrement. C'est une des choses qui m'a décidé à vous écrire aujourd'hui (*l'orateur est gagné par l'émotion*). Je vais y arriver... Je m'étais dit que je ne voulais pas mais je vais rester factuel car c'est de cela, je pense, dont vous avez besoin et dont la société a besoin: des faits et pas d'émotion.

J'ai donc finalement été reçu par plusieurs personnes dans un appartement au centre de Liège. Ce n'était donc pas à l'évêché. Là, j'ai reçu le protocole pour le fonctionnement du point de contact unique – c'est le document que j'ai ici sous les yeux –, après que j'ai témoigné devant ces trois personnes. Il y avait une psychologue, un psychiatre retraité et madame Christine François, avocate honoraire qui, elle, représentait l'Église et que j'avais eu au téléphone une fois ou deux avant. Je l'ai eue au téléphone, et lors des premiers entretiens, ça a été effectivement une volonté de minimiser. J'en ai parlé avec mon psychiatre qui m'a confirmé qu'effectivement, ce qui m'était dit était une volonté de minimiser, parce que je doute toujours de la manière dont je suis reçu. Toujours l'impression de dire "Oh, c'est pas grave, ce n'est

rien".

J'ai donc fait ce témoignage. J'avais écrit tout sur des fiches, parce que c'est mon mode de communication. Quand je prends la parole en public, j'aime bien d'avoir des mots devant moi, pas nécessairement des phrases – un peu comme je fais aujourd'hui –, ça me permet de ne pas oublier et d'être sûr de dire tout en entier. Je ne vais pas revenir sur ce témoignage, mis à part si vous le souhaitez, évidemment.

J'ai été reçu pendant plus ou moins une heure et puis j'ai signé un document. J'ai dit que je voulais bien recevoir le document, etc. Et ce document, eh bien, je l'ai de nouveau attendu, puisque j'ai été reçu le 22 novembre 2021 par madame Christine François et ces deux autres personnes, et que j'ai dû, le 4 janvier, de nouveau faire un mail, cette fois-ci à cebelgica@interdio.be. Troisième adresse mail.

Je vous le lis: "Je tiens à présenter mes vœux pour cette année 2022 à la personne qui recevra et lira ce message. Je reviens à cette adresse mail car j'ai été reçu le 22 novembre à 10h par la Cellule de Liège, madame Christine François accompagnée de deux personnes, madame Katia Lenz – je ne sais pas si c'est juste, mille excuses si l'orthographe n'est pas correcte – psychologue – si j'ai bien compris – et monsieur Renard, psychiatre retraité, Quai de Rome 1, à Liège. Après l'écoute d'un peu plus d'une heure, un rapport a été établi sur base – j'imagine – du modèle en annexe 2 du protocole pour le fonctionnement du point de contact unique, édition 2021." Protocole qui m'a été remis, je vous l'ai signalé auparavant.

"Il m'a été dit que la copie signée par tous les intervenants me serait envoyée sous peu. Sauf erreur de ma part, ce document ne m'est toujours pas parvenu et je n'ai plus aucune nouvelle de la part des personnes présentes lors de cette entrevue. Le scanning d'un document et son envoi par le biais d'une adresse mail ne prend pas de temps!!! ..." Et j'ai écrit en gras "Je suis et reste dès lors toujours en attente de la suite du déroulé des événements, dans une attente, une incertitude, le tout rempli d'énormément d'interrogations et d'inquiétude. Je vous prie dès lors de bien vouloir donner suite sans plus tarder à cet email". Je me montre donc pour une fois un petit peu plus... plus difficile, plus dur. Si j'ai donné toutes mes coordonnées, mail et téléphone à ces personnes, je n'ai pas de coordonnées de mail de leur part, j'ai tout juste un numéro de téléphone de madame François, c'est tout. Je vous remercie pour votre bon suivi et vous souhaite une agréable soirée".

Le 5 janvier, j'ai reçu de nouveau de madame

Delporte, donc de ce.belgica: "J'ai transmis votre demande à madame François et vous pouvez la recontacter". Alors là, j'ai été quand même assez surpris de recevoir ce mail "par pointdecontactabus.liege@catho.be". La première adresse! Alors là, je ne comprends plus! Ça me donne l'impression qu'on est en train de jouer avec mes pieds. Franchement, je vous le dis tel que je l'ai pensé.

Le 10 janvier, je reçois un mail de l'adresse mail de madame François avec un document attaché, juste un PDF, rien d'autre. Ce document, le voici (*montre un document*). Je réponds le 11 janvier: "Bonjour, merci à maître François pour son envoi" puisque j'écris à une adresse ce.belgica, je réponds alors à la troisième adresse "Merci à maître François pour l'envoi hier du PDF de l'annexe 2, document lors de l'ouverture du dossier". Et puis... c'est tout.

Alors que dans ce document, il est dit qu'il peut y avoir une entrevue avec l'évêque, et on parle de reconnaissance, d'excuses, etc. etc. Moi, ce dont j'ai envie, c'est de faire en sorte que ça ne se passe plus. C'est ça mon *drive* dans toute cette histoire. J'ai envie de faire en sorte que ce qui m'est arrivé soit transformé en quelque chose de beau. J'utilise à dessein le terme beau, ce n'est ni bon ni juste, c'est quelque chose qui permette de faire évoluer les choses de manière positive pour que ça ne se passe plus.

Il n'y a rien qui se passe. Le 6 avril 2022, j'envoie à nouveau un mail à Mme François. Excusez-moi, ce n'était pas un mail, j'en avais parlé à une personne que je connais à l'évêché. Le 6 avril 2022, Mme François me répond: "M. Englebert je reviens vers vous après une interpellation de Vincent Philippart. Vous attendiez toujours des nouvelles de votre dossier. Reprenant celui-ci, je constate que le mot d'accompagnement que j'avais ajouté à mon mail du 10 janvier dernier a, apparemment, disparu au cours de cet envoi et que celui-ci ne contenait, dès lors, que le formulaire d'ouverture de votre dossier. J'imagine que cela tient à l'existence d'une nouvelle imprimante et d'un nouvel ordinateur dont le mode de fonctionnement n'est pas identique à celui des précédents." Dont acte. "J'en suis désolée et vous communique à nouveau des informations que je souhaite porter à votre connaissance à cette occasion. Ce formulaire d'ouverture de votre dossier a bien été transmis par mes soins au point de contact "abus sexuel" central à Bruxelles." Voilà maintenant un point de contact à Bruxelles. Ok! "Il a également été transmis à Mgr. Delville et son vicaire général, Eric de Beukelaer, lequel m'a par ailleurs informé qu'une fiche d'information avait été glissée dans le dossier de l'abbé en question – je ne sais pas s'il faut citer son nom ici mais cela peut se faire sans

problème –, nonobstant son décès. Si d'autres faits à sa charge devaient dès lors apparaître dans le futur, son dossier révélerait (l'orateur est gagné par l'émotion) l'existence des faits dont vous avez été victime." Donc, si je suis le seul, cela n'existe pas. C'est cela que je comprends à la lecture. "Voici ce que je peux vous dire, à ce jour, de votre dossier. D'autre part, j'ai également communiqué à l'ensemble du point de contact central "abus sexuel", l'information dont vous nous aviez fait part lors de notre entretien, à savoir que vous étiez tout disposé à partager votre témoignage si cela pouvait aider de potentielles victimes ou des membres du clergé à mieux comprendre la façon de procéder de ces abuseurs." Elle écrit ce dernier mot en italique et entre guillemets. Italique et guillemets, on sait ce que ça veut dire tout de même. Pour moi en tout cas, c'est clair. Mais à nouveau, je doute, je me dis: "peut-être que je ne dois pas le prendre comme ça, peut-être que je dois passer outre".

Elle poursuit: "J'ai également signalé que votre intention en dénonçant le fait que vous avez été victime n'était nullement de solliciter une éventuelle indemnisation mais bien plutôt d'aider à ce que de tels faits ne se reproduisent pas." J'avais dit en effet que je ne voulais pas une intervention financière parce que je trouvais à ce moment-là que c'était quelque chose de sale, même si je travaille dans le domaine de la finance. "De votre côté, si vous deviez avoir d'autres souhaits ou renseignements complémentaires, merci de m'en faire part car, à ce stade, je ne vois pas ce que notre point de contact peut faire de plus."

Moi j'ai gardé ce texte-là (*l'orateur est gagné par l'émotion*) – j'avais dit que je ne voulais pas que ça vire à l'émotion, mais bon –, j'ai gardé ce texte-là dans mon portefeuille, parce qu'il y avait extrêmement peu de personnes qui étaient au courant et je me disais, s'il m'arrive un accident de voiture, quelqu'un, les secours ou autre, pourrait fouiller dans mon portefeuille, voir ma carte d'identité et ce document. Peut-être qu'alors cela servirait. Je ne sais pas pourquoi j'ai fait cela mais cela me semblait important de l'avoir toujours avec moi. Un jour, vers la fin de l'année 2022, j'étais chez un ami que je rencontre dans le cadre d'activités sportives, on décide de prendre un verre chez lui et il me parle de ses affaires. On a une discussion un peu plus ouverte et, je ne sais pas pourquoi, il me prend l'idée de sortir ce papier de mon portefeuille et de lui dire. Je me dis: "comme ça il y aura au moins une autre personne qui sera au courant". Cette personne est responsable d'entreprise et gère donc beaucoup de choses. Il me dit: "tu vas arrêter d'être gentil?, Tu vas arrêter d'attendre?" Moi, je reçois ça... Je me dis: "Attends, moi j'ai déjà fait tout et il n'y a rien qui

vient". Il dit: "C'est pas possible". Alors, là, je décide effectivement – même si ça ne me ressemble pas – de ne plus être gentil. Et le 30 novembre 2022... Ce mail, je l'ai écrit, relu, remodifié et finalement envoyé le 30 novembre 2022 à 16 h 32.

Je ne sais pas si on a le temps que je vous le lise? Je ne sais pas. "Cher maître, madame Delporte." – donc la personne de ce point de contact sur Bruxelles, si je puis dire ça comme ça – "pour information et suivi, si nécessaire". – J'ai marqué "cher maître" puisque c'était maître François le premier récipiendaire du mail, donc c'est à elle que je m'adresse – "réception de votre mail ci-dessous le 6 avril 2022 par retour de mail, me réservant le temps de la réflexion et de la consultation des parties, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église." Ici, je fais une parenthèse. Mon psychiatre était au courant de tout et je tenais à lui déposer à chaque fois – même si c'est peut-être un peu puéril de ma part – des documents. Peut-être qu'il y a un dossier qui se faisait chez lui, je ne sais pas. "J'ai eu la chance d'être entouré de personnes du monde de la santé mentale" – donc lui-même – "et au-dehors de ce monde qui m'ont permis de continuer à vivre, de continuer mes démarches. Je les en remercie. J'ai attendu donc jusqu'à ce jour une demande concernant le partage de mon témoignage, comme vous l'avez-vous-même repris, et je n'ai rien vu venir. Je sais que tout cela prend du temps. Pour rappel, ma première démarche date du 19 mai 2019 via une adresse mail particulière... dirais-je. Mais, à l'heure d'aujourd'hui, – neuf mois quand même... – je me réfère également aux articles 7, 8, 9, 11, 13, 15 et 16, particulièrement au Titre 2 du protocole pour le fonctionnement du point de contact unique, édition 2021 des évêques et supérieurs majeurs de Belgique et je m'étonne que, de tout ce qui a été prévu, rien n'ait été mis en place. Je crains dès lors" – et je le dis très clairement – "que tout ceci n'ait servi à rien et que tout simplement, tout cela ait été mis dans un tiroir. En effet, dans votre mail du 6 avril, vous commencez par citer pêle-mêle" – et là, je dois bien dire que je ne suis peut-être pas gentil – "des problèmes d'envoi de mails, de pièces jointes disparues, le tout lié à une nouvelle imprimante. Permettez-moi, cher maître, de sourire. À notre époque, dites... si cela ne ressemble pas à un écran de fumée, tentant bien maladroitement de faire croire à vos bons offices et... si la transmission à monseigneur Delville et à son vicaire général Éric de Beukelaer, comme vous l'écrivez, avait, elle aussi subi un bug... Par hasard, bien sûr! De plus, lorsque vous parlez d'autres faits à charge de l'abbé en question qui pourraient, comme vous l'écrivez, de par leur survenance révéler l'existence des faits dont j'ai été victime, je comprends que vous ne me croyez pas, cher maître. Et de cela, je suis choqué, car ce n'est pas

ce qui ressortait de l'entretien pendant lequel je vous ai exposé les faits en toute clarté et confiance, devant deux autres personnes en plus de vous-même. Sachez, cher maître, que j'ai eu connaissance de source sûre d'un témoignage qui avait été fait devant plusieurs personnes, témoignage donc d'abus commis par le même prêtre sur cette personne également. Cette personne, présente à ce témoignage, est prête à vous le confirmer."

Là, je refais une parenthèse. Personnellement, je n'ai pas voulu prendre contact avec cette personne parce que, pour moi, c'est 50-50. Soit cette personne a décidé d'enterrer ça et ne veut plus entendre parler, soit elle vit toujours très mal avec ça et le fait de pouvoir être deux, ça pourrait l'aider. Mais pour moi, c'est 50-50 et je ne veux pas prendre le risque, de nouveau, de faire du tort à quelqu'un. Donc, je ne sais pas. Mais cette personne m'a redonné son nom et je peux l'avoir à disposition, mais je reste très prudent. Moi, je ne sais pas.

"Après avoir consulté un spécialiste de la santé mentale, la minimisation des faits dont vous êtes coutumière – j'ai noté plusieurs autres remarques de votre part qui vont toutes dans le même sens – , ne permet pas à une personne abusée, ce qui est mon cas, de pouvoir se reconstruire valablement. Vous-même écrivez le mot abuseur entre guillemets au troisième paragraphe de votre mail ci-dessous et cela veut tout dire. Je reviens dès lors sur ma décision de ne pas demander une indemnisation prévue, et sept fois par semaine la sollicite par le fait de recevoir très crûment une somme d'argent sur la base de critères d'intervention financière déterminés dans le règlement d'arbitrage figurant en page 27 du protocole cité. Il y aura ainsi une obligation de me donner des preuves qu'une démarche a été faite et que toutes ces démarches ont été prises en compte, puisqu'il devra y avoir un transfert de compte à compte. Il va sans dire que je n'accepterai aucun autre moyen de paiement". Je vous l'ai dit: je travaille dans le domaine de la finance.

"Au point 10 du même titre 2 du protocole, il est évoqué la question de la communication à la presse et aux tiers. Il n'y a ici plus aucun risque juridique puisque le délai de prescription joue et que l'abuseur est décédé. Il n'en reste pas moins que j'ai de très bonnes relations dans le domaine de la presse et que monter un dossier sur la manière dont tout ceci a été traité par cette institution qu'est l'Église" – je l'écris avec une majuscule –, "avec, à tout le moins, une volonté de minimiser, pourrait rencontrer un vif intérêt et, partant, faire avancer les choses de manière peut-être plus coercitive.

J'attends maintenant une suite rapide à tout ceci, suite qui va dans le sens de ce que je demande. Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir chère Me Delporte l'assurance de mes sentiments distingués."

Voilà, j'ai écrit ce mail (*l'orateur est gagné par l'émotion*). Ce n'est pas du tout mon style d'écrire ce genre de choses mais...voilà. Le 10 décembre, j'ai reçu la réponse: "Notre point de contact se réunira le 9 janvier prochain. A cette occasion, nous débattons de votre dossier et de l'indemnisation à vous allouer. Bien entendu je ne manquerai pas de vous revenir par la suite pour vous soumettre notre proposition de convention de transaction (page 9 du protocole), laquelle proposition devra ensuite être signée par Mgr Delville en cas d'accord de votre part." Voilà! J'attends ces mots-là.

Et le 30 janvier, j'ai à nouveau écrit à Mme Delporte de ce.belgica: "Je reviens à l'échange de mails ci-dessous. La réunion dont Me François annonce la tenue, le lundi 9 janvier passé a-t-elle pu se tenir? Peut-être les intervenants sont-ils indisposés? Peut-être y a-t-il eu un blocage à l'un ou l'autre niveau?" – On ne sait pas –. "Nous sommes à ce jour trois semaines après qu'elle eût dû avoir lieu et, en effet, je n'ai rien reçu, sauf erreur ou omission de ma part." – De nouveau, il peut y avoir des problèmes dans les adresses mail, même si j'en traite des dizaines par jour – "Le silence ou l'absence de communication qui continue à entourer tout ceci devient intolérable pour moi et me laisse fort à penser, et pas dans un sens positif."

Mme Delporte me répond le 31 janvier: "J'ai bien reçu votre mail et je le transmets au point de contact." De nouveau! (*L'orateur tourne les pages de son dossier*) Et là, à nouveau, une annexe sans rien.

Ici, c'est la convention de transaction. On me dit: "La convention de transaction suivante est établie. Les deux parties se mettent d'accord." Etc. Je ne vais pas tout relire. "La seconde partie s'engage à ce que soit versée une compensation forfaitaire et unique d'un montant de 4 500 euros. Le paiement sera effectué après la signature de la présente convention, etc."

"J'accuse réception" etc. "des courriers reçus. Je vous retourne par la voie postale" – puisque c'est par voie postale que ça m'a été envoyé puisque je dois signer – "comme vous l'avez demandé". Donc j'ai tout envoyé et le 24 février, j'ai reçu le document avec – enfin! – la signature de monseigneur Delville. Donc là, je suis sûr qu'il y a quelque chose qui est resté et je reçois alors de la fondation

Dignity un versement sur mon compte (*fouille dans les papiers devant lui*).

Alors là, ce qui est quand même (*pause*) la cerise sur le gâteau (*pause*). Le 10 mars, je reçois un mail de madame François, par son adresse privée: "Monsieur Englebert, la fondation Dignity m'a signalé, ce lundi 6/3/2023, avoir réglé le montant de la transaction intervenue au compte en banque renseigné par vos soins. J'imagine que vous avez pu le constater?" Ben oui. "Ceci étant, ça a été un plaisir de traiter votre dossier, et tout particulièrement de m'entendre traiter de menteuse par vos soins. J'ai tout à fait apprécié cette délicate déclaration et je tenais à vous le signaler. Bâv, CF". Bien à vous, Christine François.

Voilà. Alors là, je suis en colère. Je suis en colère, mais par contre, elle me donne du bois pour la frapper. Je lui réponds: "J'ai bien reçu votre mail du 10 mars 17 h 53. J'ai effectivement bien constaté le versement de la fondation Dignity au bénéfice de mon compte et en remercie cette fondation. Le deuxième paragraphe de votre message me conforte dans mes pensées à votre égard et par cet écrit même, vous confirmez à souhait vos intentions dans ce dossier, et ce depuis le début. Sachez, maître, que votre manque d'humanité tout au long de votre traitement de ce dossier m'a fortement affecté et les longueurs du temps mis à répondre ont bien soutenu cette difficulté. Sachez, maître, qu'un rendez-vous avec monseigneur Delville a été programmé ce 10 mars justement dans l'après-midi, juste avant votre mail. Sachez, maître, qu'une ASBL de mon choix sera bénéficiaire d'un don de ma part. Sachez, maître, que je vais dès à présent bloquer votre adresse mail dans ma liste de contacts, de même que votre numéro de téléphone afin de ne plus recevoir aucun" – en gras – "message de votre part. Je vous prie de recevoir, maître" – j'ai enlevé le *cher* – "l'assurance de mes sentiments les plus distingués". Voilà.

J'ai été ensuite reçu par monseigneur Delville. Enfin! Celui-ci m'a dit qu'un mail lui avait été envoyé par Mme François, en précisant par les deux personnes qui m'ont écouté que mon témoignage ne pouvait pas être mis en cause. Si j'avais eu ce mail, ça m'aurait déjà permis de... de mieux supporter tout cela, je pense. Mais je ne l'ai pas eu. Il ne m'était pas adressé, en tout cas, puisque c'était interne, apparemment. Donc, j'ai précisé... Parce que l'entretien avec Mgr Delville, c'est moi qui l'ai sollicité par le biais de son secrétariat. Rien n'est venu de son côté.

Je lui ai marqué mon étonnement face à la manière dont tout cela avait été traité (*l'orateur est gagné par l'émotion*) et mon incompréhension par rapport

au message de l'Église. On y parle si souvent d'amour. *(pause)*. J'ose le terme devant vous ici, même si vous n'êtes peut-être pas d'une confession, ou si c'est le cas... Voilà, je m'excuse beaucoup de citer des choses dans lesquelles moi j'ai grandi, j'ai vécu, tout simplement. Et alors je lui ai dit que je souhaitais faire en sorte que, au sein de l'Église, on ne traite pas le dossier des abus sexuels comme une gangrène. Parce qu'une gangrène, c'est facile. On coupe la jambe et c'est soigné. Ce n'est pas une gangrène, c'est un cancer avec des métastases partout. Et il faut faire en sorte que les métastases soient soignées et que les cellules qui sont touchées par ces métastases soient elles-mêmes... *(pause)* revivent d'une manière positive, *(l'orateur est gagné par l'émotion)* et donnent elles-mêmes des choses positives dans le corps dans lesquelles elles sont. Voilà.

Mgr Delville est donc bien au courant, je lui dis: "je peux témoigner, au sein du cursus de formation des prêtres par exemple". Il répond: "Ah oui, merci, c'est très gentil, très courageux de votre part..." Après quoi je n'entends à nouveau plus rien.

Je vois ensuite qu'il y a une émission, QR le débat. Vous étiez présent, M. Mathieu Bihet aussi. J'avais contacté ce dernier par le biais de Messenger à peu près un mois avant. Parce que cette histoire continuait à me turlupiner. Et alors là je vois Mme François. *(Pause)* Je ne lui en veux pas. J'ai été un peu dur quand j'ai dit tout à l'heure qu'elle me donnait du bois pour la frapper. Je ne veux pas frapper parce que je pense que c'est une personne qui n'a pas accès aux difficultés et au fait que c'est une réalité dans l'Église, qu'elle continue – je pense – à vouloir défendre, à aduler. Je ne sais pas quoi mais, en tout cas, elle n'a pas accès aux difficultés, cette brave dame. Elle ne comprend pas. Et quand je l'entend dire: "il suffit que les personnes abusées soient reçues et tout va bien", mon sang ne fait bien sûr qu'un tour.

Je décide alors de vous écrire, de répondre à M. Mathieu Bihet qui m'a répondu tout de suite le lendemain en disant qu'une commission existait. J'ai donc fait les démarches pour être reçu chez vous ici aujourd'hui – je dis "chez vous", je ne sais pas si c'est le terme exact. Voilà, je pense que c'est tout ce que j'avais à dire. Je peux répondre à des questions, je ne sais pas comment ça se passe *(se mouche)*. Excusez-moi.

Je vais encore dire deux petites choses. J'ai vu le film de François Ozon, *Grâce à Dieu*. Ça m'a aussi permis d'avancer un petit peu. Le film *Dalva*, également, dernièrement. Une publication que je reçois en GetAbstract sur les *Vies brisées* de Robert Maunder et Jonathan Hunter de l'Université de Toronto. C'est aussi un document qui m'a

permis de ne pas me dire que je suis tout à fait un imbécile.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur.

**Daniel Senesael** (PS): Merci, monsieur Englebert, pour votre témoignage et votre courage et surtout votre patience. Vous avez cité plusieurs fois madame Delporte. Vous l'avez rencontrée?

*(Pierre Englebert répond par un signe de tête)* Non. Et elle était bien dans le point de contact Bruxelles?

**Pierre Englebert:** Oui, c'est ça. Je l'identifie comme telle, en tout cas. Attendez, je vais reprendre *(recherche l'information parmi les documents devant lui)*. Ici, c'est Belgica, voilà, je ne sais pas où c'est.

**La présidente:** Merci, monsieur Senesael. Y a-t-il d'autres questions?

**Ben Segers** (Vooruit): Vous avez l'oreillette pour la traduction? Je ne peux, en effet, pas assez bien m'exprimer en français.

Mijnheer Englebert, ik wil u eerst en vooral van harte danken voor uw moedige getuigenis. Ik heb geen vraag, maar ik wil hier nogmaals onderstrepen dat het verschrikkelijk en ontoelaatbaar is dat u na de u overkomen feiten nog zo'n lijdensweg hebt moeten doorstaan.

U zei dat u op een bepaald ogenblik hebt beslist om niet langer vriendelijk te zijn. Ik vind dat u alsnog bovenmenselijk vriendelijk bent geweest na al wat u hebt meegemaakt. Het komt niemand toe misbruikers in schuinschrift en tussen aanhalingstekens te zetten, u van het kastje naar de muur te sturen, u eindelijk te laten wachten en u ook nog eens een respectloze bureaucratische lijdensweg te laten doorlopen.

Ik wil u dan ook danken voor de erg heldere ophijsting van die extreem sprekende feiten, waaruit iedereen de juiste conclusie kan en moet trekken. Na het versturen van uw eerste brief hadden er mensen moeten klaarstaan die u wel hadden begrepen, laat ik daar erg duidelijk over zijn. We zullen er alles aan doen opdat uw moed effectief tot iets moois en goeds kan leiden.

**Vanessa Matz** (Les Engagés): Merci, monsieur pour votre courage. Comme on vous l'a dit, comme j'ai entendu que Mgr Delville vous a dit, merci pour votre courage. Évidemment, c'est important, mais c'est surtout aussi pour la dignité de vos propos. Je rejoins assez mon collègue, lorsque vous dites que vous avez décidé de ne plus être gentil, je trouve que vous l'avez encore été très, très fort, très

cordial, même, par rapport à la double, la triple peine que vous avez vécue: d'abus, de non-écoute, de non-respect, de non-considération, de non-prise en compte de votre statut de victime. Parce que c'est aussi cela qui est derrière tout cela, cette impression "circulez, il n'y a rien à voir" qui est extrêmement, je vais dire... Tous les témoignages que nous entendons vont dans ce sens-là. Ils sont bouleversants de vies qui sont brisées.

C'est vraiment avec beaucoup d'émotion, parce qu'on a senti de votre côté... Vous avez dit: "Je ne suis pas là avec mon émotion, je dois relater des faits". Nous sommes tous des êtres humains et l'émotion, elle permet aussi de juger à quel point ces choses, ces horribles violences que vous avez subies ne peuvent plus se reproduire. C'est vrai que vous avez beaucoup de dignité quand vous vous exposez et lorsque vous commencez en disant: "Je ne suis pas venu pour régler des comptes mais surtout pour que ça ne se reproduise plus", je trouve que ça fait montre d'une grandeur d'âme. Je tenais vraiment à le souligner, parce que ça nous bouleverse tous. Vraiment.

J'aurais voulu... Sans être indiscreète et sans... parce que c'est aussi un aspect victime qui est important, vous dites avoir entrepris un parcours thérapeutique avec un psychiatre qui a duré longtemps. J'aurais voulu savoir si vous aviez occulté les événements violents que vous aviez subi ou ils étaient toujours là et c'était l'occasion enfin de les déposer. Parce qu'on entend régulièrement des victimes qui ne vont pas bien mais ne savent en fait pas pourquoi elles ne vont pas bien, et à l'occasion du suivi, d'un parcours thérapeutique, ces événements-là reviennent, c'est l'amnésie post-traumatique que beaucoup de victimes de violences sexuelles ont, par rapport à un parcours où... Le cerveau n'a pas le choix, c'est occulter sinon c'est mourir de douleur et d'être fracassé. J'aurais juste voulu savoir si vous aviez souvenir de cela. Vous avez dit: "Il m'a fait comprendre que ce qui est arrivé, que cela n'était pas possible, que cela ne pouvait pas se passer" mais est-ce que vous les aviez occultés et que vous n'alliez pas bien mais que vous ne saviez pas pourquoi vous n'alliez pas bien? Sans vouloir être indiscreète, évidemment, c'est juste pour avoir... parce que je pense que ça a, dans la manière dont on se sent victime et qu'on devient victime, c'est très important, y compris pour nous afin de pouvoir formuler des recommandations sur cet aspect.

**Pierre Englebert:** Euh... Ce qu'il faut comprendre aussi... Moi, je me suis... C'est-à-dire que j'ai vécu dans un – je l'ai dit à mon psychiatre tout au début – sentiment de faux. J'avais l'impression que j'étais jamais comme il fallait. Maintenant, mon

psychiatre m'a dit: "C'est votre créativité qui a fait que vous en êtes sorti". J'ai mis longtemps à comprendre, parce que je ne me trouvais pas créatif, mais pour finir, peut-être bien que si.

Maintenant, les abus que j'ai subis se sont passés entre 1975, par-là, jusqu'en 1983. Moi, je n'ai jamais ressenti cela comme étant des abus. Pourquoi? Parce que c'était un prêtre qui était un grand ami de la famille et il venait en vacances avec nous. Et c'était pendant ces périodes de vacances que tout ça se passait. Donc, étant donné que c'était le dieu de la famille, moi, je devais... Parce que bon, il fallait recevoir le prêtre, il fallait les aider, ils ont une vie difficile, il faut les inviter à souper, il faut leur permettre d'avoir des vacances... Enfin bon, tout ça, ok. Et dans mon parcours personnel qui a aussi été chaotique, même déjà avant, il me faisait comprendre que ce qu'il pratiquait avec moi, tous les garçons le faisaient.

Et étant donné que j'étais dans une famille extrêmement stricte, sans aucun contact avec beaucoup d'autres personnes de mon âge, je me disais: "ah bon, d'accord". Bon, voilà, c'est ça, ok. Et ce prêtre nous a marié. Je vais quand même ajouter une chose, je sais que c'est un débat public ici, je ne sais donc pas à quoi je m'expose. Je prends le risque, je ne sais pas si je le mesure, mais bon, voilà. Mon épouse n'est pas au courant que je viens ici aujourd'hui, parce que je veux la protéger, je ne veux pas l'ennuyer avec tout ça. Ce que j'ai reçu de sa part, au début, quand je lui ai annoncé ce genre de choses, ça a été: "Mais non, ce n'est pas possible, t'es quand même pas con, c'est pas vrai".

Voilà, un parcours de vie très, très compliqué. Je ne sais pas si ça répond à votre question. Moi, je n'avais pas la possibilité de me dire "ce qu'il a fait, ça ne pouvait pas se faire". C'est mon psychiatre qui, un jour, m'a dit: "Mais, monsieur Englebert, la police serait rentrée dans la chambre où vous étiez, il repartait les menottes aux mains!" Et j'ai dit: "Non, c'est une personne qui m'a aidé dans ma vie, il m'a permis d'avoir des contacts avec d'autres adolescents de mon âge. Il a dit à mes parents "Incluez-les dans des groupes de profession de foi, de retraite". Moi, je ne pouvais pas aller dans les mouvements de jeunesse, etc. Enfin, peu importe, c'est ma vie. Donc, grâce à lui, j'ai pu avoir tout de même une vie sociale en tant qu'adolescent, même si je ne la comprenais pas toujours. Je ne peux pas répondre à votre question dans le sens que vous souhaitez, mais voilà. Moi, je n'accédais pas au fait de me dire "ce n'est pas juste" et ce sentiment de faux qui a démarré cette psychothérapie au décès de mon père. Voilà

**Sophie Rohonyi** (DéFI): Merci monsieur, pour le courage que vous nous témoignez ici aujourd'hui, la grande dignité de vos propos. Tout d'abord, à titre préliminaire, je voulais vous dire que vous ne deviez pas vous excuser de vos émotions. C'est bien normal de vivre vos émotions, de les revivre aujourd'hui. Bien évidemment qu'on a besoin de faits, mais nous restons tous et toutes des êtres humains et je voulais vous dire que vos émotions vont aussi nous nourrir à travers notre travail. C'est cela qui nous nourrit et nous motive à aboutir à un rapport qui devra être le plus complet et le plus ambitieux possible. Je voulais donc d'abord vous dire que vous ne deviez pas vous excuser de vos émotions, que du contraire, et aussi vous dire que, lorsque vous dites que vous ne savez pas à quoi vous vous exposez et que vous prenez un risque aujourd'hui, je pense qu'au contraire, vous allez sortir grandi, en tout cas je l'espère, de cette commission. Par rapport à votre épouse qui n'était pas au courant de votre démarche, oui, sans doute qu'elle sera à présent au courant. Je ne la connais pas mais je pense qu'elle sera sans doute très fière de la démarche que vous avez entreprise aujourd'hui. *(Pierre Englebert répond d'un signe de tête)* Non? Non. Bon. Moi, je pense que vous pouvez être fier du courage que vous avez trouvé en vous aujourd'hui.

J'ai trois petites questions, si vous me le permettez. Premièrement, par rapport à la première rencontre que vous avez eue à l'évêché en novembre 2021. Vous nous avez expliqué qu'il y avait une avocate qui représentait l'Église, une psychiatre et une psychologue. Est-ce que vous avez été informé, en préalable à cette rencontre, que vous pouviez vous aussi être assisté d'un assistant de justice, de votre psychiatre ou encore de votre avocat pour éviter qu'il y ait un déséquilibre durant cette rencontre, que vous puissiez être accompagné? Je pense que c'est important, en particulier lorsque vous nous expliquez que cette rencontre a été l'occasion, finalement, pour ces personnes de minimiser ce que vous avez vécu. Je voulais savoir – bien évidemment sans rentrer dans les détails – ce qui a été dit lors de cette rencontre. Est-ce que vous avez vraiment exposé, lors de cette rencontre, toute l'horreur de ce que vous avez vécu? Car c'est, dans ce cas, effectivement, très très grave, la manière dont vous avez traité par après, la manière dont on a minimisé ce que vous avez vécu, la manière dont vous avez été ballotté d'un service à l'autre, sachant que cela a été fait en pleine connaissance de cause, en pleine connaissance des faits que vous avez vécus.

Enfin, j'avais également une question par rapport à l'information qui vous a été transmise – je n'ai pas bien compris si c'était en avril ou en juin 2022 – lorsqu'on vous a relégué vers un autre point de

contact, à Bruxelles. Est-ce qu'on vous a expliqué pourquoi on vous a orienté vers Bruxelles? A-t-on estimé que ce point de contact remplaçait celui de Liège ou était-ce un point de contact supplémentaire? Avez-vous des explications par rapport à cela? C'est important aussi pour notre rapport. Je vous remercie.

**Pierre Englebert**: Non, je ne sais pas du tout. J'étais dans la confiance. Non, je ne sais pas et je ne savais pas que je pouvais être accompagné de quelqu'un lors de ce rendez-vous, donc je suis venu tout seul en l'ayant préparé comme il me semblait en ayant expliqué tout cela à mon psychiatre. C'est le seul avec lequel j'ai communiqué là-dessus. Il a reçu toutes les fiches que j'avais écrites à ce moment-là. Il m'a dit que c'était du secret médical. Il gardait ça dans... je ne sais pas très bien comment cela fonctionne mais il m'a dit que c'est le secret médical et que personne n'a le droit de venir voir ces fiches. Cette personne, heureusement que je l'ai eue! Je ne veux pas qu'on lui fasse de tort. Je me suis donc présenté là tout seul avec ça, qui était prêt. Pour votre deuxième question par rapport à ces différents points... je ne sais pas. Je n'ai jamais rencontré madame Delporte, je ne sais pas. Peut-être que j'y suis allé naïvement, tout comme je viens ici, d'ailleurs. Je ne sais pas. *(L'orateur est submergé par l'émotion.)* Je ne sais rien vous dire de plus.

**Sarah Schlitz** (Ecolo-Groen): Bonjour. Merci pour le témoignage et la démarche que vous parvenez à faire aujourd'hui malgré toutes les embûches et toutes les violences que vous avez subies durant ce trajet de dénonciation de ce que vous avez vécu. Je trouve que c'est hyper courageux et je vous remercie. J'ai envie de vous garantir qu'ici, vous êtes dans un lieu qui est totalement voué à être à l'écoute de votre parole, à la respecter et à en tirer des enseignements et j'espère que ce sera enfin un endroit dont vous pourrez être fier après toutes ces étapes indescriptibles. Je ne comprends pas comment on peut traiter des victimes de cette manière alors que ces gens étaient justement censés être dans un processus d'accompagnement et de rédemption. En plus, avec des personnes comme vous, qui sont constructives, qui sont vraiment là dans le but de trouver des réponses et de chercher des solutions et où on pense à son petit portefeuille et à sa petite réputation et à cacher des choses, en fait. Je trouve que c'est extrêmement grave. Merci pour tout cela.

J'avais envie de vous demander quel aurait été pour vous le trajet idéal et les réponses concrètes idéales, à apporter à la fois par la société et par l'institution? C'est ma première question. J'entends aussi que vous êtes très fort tourné vers une envie

que l'Église puisse changer et se transformer en quelque chose de beau, comme vous le dites. Que cela n'arrive plus à d'autres et que d'autres victimes comme vous, ne soient pas confrontés à la violence que vous avez vécue. Qu'est-ce que vous verriez comme grands changements au sein de l'Église, comme réponse adaptée, à partir d'aujourd'hui, qui serait à la hauteur de vos attentes? Merci beaucoup.

**Pierre Englebert:** Je pense avoir bien compris la question. Moi, ce que j'aurais attendu, c'est d'être écouté, d'être cru. Ça, voilà... Première chose. Et en même temps qu'on dise... Comment est-ce que je vais dire? Parce que, dans l'Église, il n'y a pas de des prêtres abuseurs, évidemment. Il y a plein d'autres belles choses qui se passent également. Donc, je voudrais que l'Église puisse réagir d'une manière responsable, autonome, en se disant: "Oui, ça a été, qu'est-ce qu'on fait pour que cela n'arrive pas?"

Quand j'ai quand même dit à mon épouse que j'avais été reçu par Mgr Delville... C'est ce qui apparaît, c'était dans l'émission *QR le débat*, c'était aussi ça, évidemment. C'est de... "Ben oui, les prêtres n'ont qu'à se marier et tout sera réglé" (*Petit rire ironique*) Voilà. C'est trop simple. C'est trop facile. Moi, je pense que des prêtres qui s'engagent dans la prêtrise, qui font des vœux de célibat, qui font des vœux de chasteté, c'est la base de leur sacerdoce, de leur volonté, de leur choix de vie. Mais qu'on les accompagne pour être sûr que c'est bien cela qu'ils veulent et qu'ils en seront capables. Dans un laps de temps défini ou pas, toute chose humaine apparaît comme étant infinie, mais tout est fini; il peut donc y avoir des périodes de la vie où on veut ça et d'autres périodes de la vie où on veut autre chose, mais que tout cela soit clair, soit simple et tout simplement humain. C'est tout.

Que cette dimension humaine de la vie – pas seulement vie sexuelle – soit vraiment incluse au sein de l'Église. Or, le message de l'Église – je m'excuse, je vais encore citer des choses qui font partie de mon éducation, de ce dans quoi j'ai vécu –, du Christ, c'est d'être particulièrement humain. Et donc là, je m'interroge sur la capacité de l'Église de dire, d'un côté, des choses, de les affirmer et de faire des tas de textes, des bouquins entiers, des centaines de pages et de l'autre ne pas comprendre tout simplement l'humanité d'un message. De gloser beaucoup dessus mais de ne pas le vivre.

Je ne sais pas si ça répond vraiment à votre question. J'aurais vraiment voulu qu'on puisse... Comme je l'ai dit à Mgr Delville, si mon témoignage peut être utile pour faire comprendre, par rapport à ce que vous disiez, madame – je m'excuse

beaucoup, je n'ai pas retenu votre nom –, ici, c'est pas des victimes... je ne suis pas une victime qui a vécu des trucs, qui les a camouflés – enfin je ne sais pas comment on peut dire ça au niveau psychologique – et puis subitement, la marmite explose. Non, c'est encore bien différent. C'est de se dire "Ça ne peut pas se faire parce que c'est un enfant qui n'a pas la conscience de ce qu'on lui impose au niveau sexuel, donc il répond". Tout simplement. Ça ne peut pas se faire. Ça doit se faire entre personnes consentantes et point. Le fameux consentement éclairé.

**Sarah Schlitz** (Ecolo-Groen): Merci beaucoup.

La **présidente:** Y a-t-il d'autres questions ou remarques? Non? Alors, merci beaucoup, monsieur Englebert, d'être venu, merci pour votre témoignage courageux. Tout ce que vous avez dit est très important pour nos travaux, pour notre rapport. À mes collègues, je voudrais dire que maintenant, on sait ce qu'on doit faire.

Onze volgende gast is de heer Jean-François Declerck.

Bienvenue, monsieur Declerck, dans cette commission. Nous nous réjouissons de votre présence. Je ne sais pas si vous comprenez le néerlandais; en tout cas, la traduction est assurée.

Voor u geldt net hetzelfde als voor onze vorige gast. We zijn dankbaar voor de moed die u opbrengt om hier vandaag te zijn en om te komen getuigen over wat u is overkomen.

Onze commissie wil graag... Dat had inderdaad al veel vroeger moeten gebeuren. Er is al een commissie geweest waarin zaken zijn aangeduid, maar we hebben geleerd – en dat blijkt elke getuigenis weer – dat er desondanks nadien nog steeds dysfuncties waren en dat er dingen niet goed werden aangepakt.

Ook voor u geldt dat het slachtofferschap ons uitgangspunt is. U hebt de regie van uw getuigenis in handen. U bepaalt in welke mate u daarover vertelt. De getuigenis hiervoor heeft ons ook geleerd dat er echter veel dingen te leren zijn over de manier waarop er met klachten en meldingen is omgegaan. We willen graag weten wat er verkeerd is gegaan en wat er beter moet.

Het is jammer dat het weer van de kant van de slachtoffers moet komen. We beseffen dat heel erg. Elke getuigenis die we hier al hebben gehad is echter zeer waardevol en nuttig en helpt ons bijzonder in onze werkzaamheden. Wij kijken in die context dan ook heel erg uit naar uw verhaal en uw getuigenis.

Vous allez prêter serment, je vais donc vous rappeler le cadre légal. Monsieur Jean-François Declerck, je vous rappelle qu'en vertu de l'article 4, § 1, de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, telle que modifiée par la loi du 30 juin 1996, la commission d'enquête peut prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle. Elle peut notamment entendre les témoins sous serment.

Avant de vous inviter à prêter serment, je tiens à attirer votre attention sur le dernier alinéa de l'article 8 de la loi précitée, suivant lequel tout témoin qui, en faisant une déclaration conforme à la vérité, pourrait s'exposer à des poursuites pénales, peut refuser de témoigner (cf. également l'article 14, 3, g, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966, ratifié par la loi du 15 mai 1981). Cela signifie qu'un témoin a le droit de se taire lorsqu'il pense que sa déclaration publique pourrait être ultérieurement utilisée contre lui dans une procédure pénale.

Je vous rappelle en outre que, suivant l'article 9 de cette même loi, tout coupable de faux témoignage sera puni d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et privé de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Enfin, je vous rappelle que, suivant l'article 3 de la loi précitée, le secret de vos déclarations n'est pas garanti, sauf s'il s'agit de déclarations faites lors d'une réunion à huis clos et pour laquelle la commission s'est engagée explicitement à respecter le secret. De plus, chaque document que vous remettrez à la commission est susceptible d'être révélé.

Après ces précisions, je vous invite à prêter serment en levant la main et en prononçant la formule suivante: "Je jure de dire toute la vérité et rien que la vérité".

*M. Jean-François Declerck prête serment.*

Monsieur, une personne est assise à côté de vous pour vous assister. Vous pouvez à tout moment prendre une pause. N'hésitez pas à le faire si besoin.

**Jean-François Declerck:** Mesdames et messieurs, je vous remercie de me recevoir. J'imagine que ce n'est pas très agréable pour vous d'entendre ce que vous avez à entendre. Je vous remercie en tout cas de votre investissement en temps et en énergie.

Je m'appelle Jean-François Declerck. Je suis né le

11 mars 1972. J'ai 51 ans. Je travaille dans l'enseignement flamand de promotion sociale, comme directeur adjoint aux ressources humaines.

Ik kan uiteraard reageren op vragen in de taal van Vondel, maar gezien deze context, die ik niet goed ken, en de specificiteit van het onderwerp, kies ik eerst en vooral voor mijn moedertaal.

Avant de passer à mon témoignage, je voudrais faire deux petites remarques. Tout d'abord, je voudrais dire que j'ai pris quelques notes en style télégraphique parce que je ne me voyais pas lire une déclaration écrite; soit j'écris, soit je parle. Il se peut aussi que je sois imprécis à l'oral. J'imagine donc que vous ne manquerez pas de me poser les questions qui s'imposent.

Ensuite, je signale que j'ai fait une déposition à la police des mœurs le 24 octobre 2023. J'ai abordé certains détails que je n'ai pas l'intention d'aborder spontanément. Si vous avez besoin de me poser des questions dans ce sens, n'hésitez pas à le faire mais j'apprécierai de ne pas répéter plusieurs fois les mêmes choses. Je souhaite également remercier la police des mœurs. J'ai été extrêmement bien reçu par cette police à 1000 Bruxelles par la commissaire pendant un après-midi, Mme Ouardani. Je crois que c'est important pour vous d'avoir ce retour. Ces personnes sont extrêmement professionnelles et font preuve de beaucoup de tact. Il est donc important de leur rendre hommage et que vous le sachiez.

J'aimerais aborder mon témoignage en trois temps. Le premier sera consacré aux conditions particulières qui me poussent un peu dans le dos à témoigner. Je viens de mon plein gré, bien sûr, mais je m'en serais passé. En deuxième lieu, j'aborderai la question de la reconstitution de la chronologie, qui est importante, que j'ai essayé de faire à la police. Enfin, j'aborderai la question de mes attentes par rapport à vos travaux.

J'en viens aux circonstances qui m'amènent à témoigner. C'était début octobre, je surfais sur le site de la RTBF et mon attention a été attirée par un podcast de l'émission *Transversales*. C'était une interview d'un quart d'heure de M. Jean-Marc Turine, que vous avez auditionné la semaine passée. J'ai été attiré par ce podcast parce qu'on parlait du collège Saint-Michel – qui n'est pas n'importe quel collège, comme vous le savez –, d'abus sexuels et de jésuites.

Je ne pouvais pas passer à côté de ce podcast et j'ai écouté ces quinze minutes d'interview de M. Turine, qui intervenait dans le cadre de la publication, un an plus tôt, de son livre intitulé

*Révérands Pères.* Il relate les abus qu'il a subis dans les années 1960. Il ne nommait pas à ce moment-là les jésuites en question, il les avait nommés par l'initiale de leur nom. Mon attention a été attirée par le père C., qui était son titulaire en sixième et en cinquième latines et qui était directeur de la chorale "Les petits chantres de Saint-Michel". Forcément, j'ai été assez secoué par ces éléments qu'il donnait et la description du personnage qu'il faisait. J'ai été chercher un peu plus loin sur internet et je suis tombé sur un podcast, de France Culture cette fois-ci, qui était une lecture du livre de M. Turine par un acteur français, Jacques Gamblin. Il s'agissait d'une lecture assez longue. Je n'ai finalement écouté que les vingt premières minutes qui étaient consacrées au père C. Cela m'a suffi. C'est le genre de littérature ou d'émission que j'évite d'écouter ou de voir. Je n'avais pas non plus l'intention de voir *Godvergeten*. J'aurais pu la suivre sur la VRT mais je n'avais pas envie de le faire.

Après la consultation de ces deux sources, j'ai écrit à M. Turine le lendemain soir. Je ne le connaissais pas. Je tiens à vous le dire parce que je n'ai pas l'intention de plaire ni de déplaire à M. Turine. Je veux simplement rendre compte d'une continuité de comportement.

Donc, je lui ai écrit un mail intitulé "Le père C." J'avais trouvé assez facilement son adresse e-mail sur Internet. Je vous en lis un extrait, qui a le mérite, je pense, de contextualiser au mieux les faits et qui rend aussi compte de mon état d'esprit.

Donc j'en lis une partie: "Au début des années 80, le père C. était pensionné mais s'occupait toujours de la chorale. J'y chantais comme soliste soprane. Le père C. était adulé par mes parents. Il est devenu mon parrain de confirmation. Il mangeait chez nous au moins une fois par semaine. Sa fonction d'aumônier de Léopold III lui conférait une aura sans pareille, en tout cas aux yeux de mes parents. Je puis vous dire que, dans les années 80, le père C. était fidèle à lui-même.

J'ai pris votre témoignage comme un coup de poing au ventre. Ma première réaction était celle d'un soulagement. Le mot est évidemment mal choisi mais je n'en ai pas d'autre. Je n'avais rien inventé, rien imaginé et je n'étais pas le seul.

Je souhaiterais faire une démarche discrètement à l'abri des médias, acter mon témoignage officiellement devant une autorité judiciaire, le lier au vôtre, l'envoyer aux autorités religieuses compétentes pour information, ne pas rencontrer ces autorités et puis vivre ma vie."

Je trouvais important de lire cet extrait de mail,

parce que je crois que le décor est planté. L'imbrication familiale, spirituelle – parrain de confirmation –, scolaire et parascolaire. Le père Collard – c'est son nom, Henri Collard – était également mon répétiteur de latin et de grec. Au fur et à mesure des années, mes points avaient dégringolé et le père Collard me recevait dans son bureau pour me faire répéter donc mon latin et mon grec. Je tiens à préciser – mais peut-être que vous le savez déjà – que le bureau d'un jésuite, c'est également sa chambre. C'est une grande pièce, quoi. Donc, ça c'est la proximité scolaire, parascolaire, familiale que je décris dans ce mail.

Je dis aussi mon impression d'avoir été le seul, ce qui paraît un peu *con a posteriori*, mais c'était en tout cas mon état d'esprit à ce moment-là. Quant à ma démarche, c'était – j'ai envie de dire – le service minimum: aller à la police pour rendre compte de faits qui se sont produits dans les années 60 pour M. Turine et qui, de mon côté, ont eu lieu entre 1984 et 1988. Je ne suis pas sûr pour 1984, c'est peut-être 1984 ou 1981, 1982. Je ne sais pas. Quand je ne sais pas, je préfère dire que je ne sais pas plutôt que de raconter n'importe quoi.

J'ai eu, le lendemain matin... M. Turine en ligne, il m'a rappelé tout de suite, enfin, très vite. Nous avons eu un échange aimable. Étant donné le sujet abordé face à un parfait inconnu, c'était un peu étrange comme conversation. M. Turine a eu un échange avec le père Thierry Dobbstein, qui est bien sûr jésuite, puisqu'il est aujourd'hui le provincial des jésuites francophones, une espèce de CEO façon jésuite pour le monde francophone. Avant cela, il était – je l'ai appris par M. Turine – l'assistant du provincial pour les affaires de pédocriminalité.

Donc, Thierry Dobbstein lui a appris deux choses qui m'ont été rapportées. La première chose, c'est que deux des quatre jésuites qui étaient... dont le comportement a été dénoncé par M. Turine avaient fait l'objet d'un signalement en interne, c'est-à-dire un signalement auprès de la hiérarchie des jésuites. Est-ce que c'est la hiérarchie des jésuites du collège Saint-Michel ou bien est-ce que c'est une autre hiérarchie, je n'en sais rien. Deux de ces jésuites, dont le père Collard, avaient... enfin, étaient fichés, faisaient l'objet d'un signalement depuis longtemps apparemment.

Une deuxième information que j'ai entendue, c'est qu'il y a déjà les archives qui ont disparu. Liées à ces jésuites ou à d'autres jésuites, je n'en sais rien, mais en tout cas, il me faisait part, M. Turine, comment dire... de la disparition de ces archives et donc d'un signalement en interne de deux – au moins – jésuites problématiques.

Donc, on a eu une conversation de vingt minutes, M. Turine et moi. Après cette conversation, j'étais quand même un peu remonté d'apprendre qu'il y avait eu effectivement un signalement en interne. Je me suis renseigné – je ne le savais plus –, je me suis demandé quand le père Collard avait fondé sa chorale. J'ai trouvé sur le Net la date de 1949. Le père Collard est né en 1910-11, je pense. La chorale a été fondée en 1949, ce qui veut dire que ce monsieur a eu une espèce de terrain de jeu, une espère de terrain de jeu un peu particulier dans les années 50, 60, 70 et 80.

Et je ne peux pas m'imaginer que nous ne soyons que deux, l'un dans les années 60, l'autre dans les années 80 et que le monsieur aurait fait une pause-carrière d'une manière ou d'une autre. C'est pas possible. C'est juste quelque chose qui, rationnellement, n'est pas audible, n'est juste pas possible. Et donc, ce comportement aurait pu être stoppé, je ne sais pas, moi... dans les années 60. Mais j'ai appris que – entre-temps – on réglait le problème en faisant passer un jésuite d'un collège à un autre, donc je pense que j'aurais eu une demi-victoire en... Enfin, je ne l'aurais même pas su, mais... ça n'aurait pas été une victoire de s'entendre dire que quelqu'un qui abusait d'enfants, puisqu'ils n'étaient pas... Quand on est soprane ou quand on est mezzo dans une chorale, on n'a pas mué. Donc, quelqu'un qui abusait d'enfants dans les années 60 à Saint-Michel aurait abusé de... en aurait abusé d'autres dans les années 70 ou 80 dans un autre collège. C'est pas une grande victoire et c'est quelque chose qui ne passe pas. Ça ne passe vraiment pas, cette idée de savoir et de se taire et – je le répète – de donner un terrain de jeu à quelqu'un, une chorale de mineurs, d'enfants, d'adolescents et d'adultes – pour les voix de ténor et de basse – mais de donner un terrain de jeu à quelqu'un pendant quarante ans.

J'ai donc fait une déposition à la police le 24 octobre de cette année. Cela s'est passé tout à fait correctement, je vous le disais. Je pense avoir été le premier à nommer ce jésuite. Je l'espère, enfin je ne l'espère pas... M. Turine avait à ce moment-là hésité à les citer nommément, ou avait refusé de le faire. Et je peux tout à fait le comprendre, pour certaines raisons. Mais j'ai eu moins de scrupules et puis je suis d'une autre génération probablement. Je crois qu'il est peut-être plus facile pour moi aujourd'hui d'aller à la police et de donner le nom de quelqu'un qui entre-temps est mort. C'est cela aussi, le problème. Même adulte, c'est très, très difficile. Moi, je n'aurais pas pu me confronter à ce monsieur, même nonagénaire et avec un rapport de forces complètement inversé. Jeune adulte, je n'aurais pas pu l'affronter. C'était juste impossible. J'avais

peur.

Indépendamment de ces ressorts internes qui ne sont pas là, il y a aussi une question de milieu, et c'est plutôt le milieu social externe qui fait que je n'aurais pas pu non plus... Je ne me sentais pas crédible en parlant, non pas de n'importe quel collège, mais d'un collège jésuite, et en ne parlant pas non plus de n'importe quel collège jésuite. J'espère que vous comprenez ce que je veux dire. Ce petit monde n'aime pas être dérangé, pour dire les choses comme cela.

J'ai entendu l'intervention de M. Turine lors du débat, quand *Godvergeten* a été projeté, les épisodes 1 et 3... Deux des quatre épisodes ont été projetés lors de ce débat. M. Turine, à ce moment-là, a décidé de nommer trois des quatre jésuites auxquels il avait eu affaire.

Maintenant, nous en sommes ici, à cette commission. Je tiens vraiment à ... J'espère vraiment que ce sera la dernière fois que je devrai intervenir sur le sujet, parce que ces trois derniers mois n'ont pas été très simples. J'ai dû mettre mes proches au courant, parce que je ne voulais pas... si jamais la presse faisait part de l'une ou l'autre chose, ou si l'on abordait un débat en famille, il fallait quand même, d'abord les ménager eux, puis me ménager moi aussi, pour ne pas avoir des remarques un peu à la légère sur certains sujets. Je voulais éviter tout cela donc j'ai quand même dû mettre au courant des personnes qui ne le savaient pas, et des proches, évidemment. Donc, ces trois mois ont été on va dire compliqués, pour rester sobre.

Voilà pour les circonstances qui m'amènent à témoigner. Je corrobore des faits dénoncés dans les années 60, qui ont perduré jusqu'à la fin des années 80. Pour la chronologie, qui est le deuxième point, je ferai une différence entre une chronologie objective, que j'ai pu restituer à la police, et qui est une chronologie très précise, et une chronologie moins précise qui est celle des faits problématiques. C'est parfois un peu difficile de restituer ce genre de chronologie.

Pour la chronologie objective, je suis né en 1972, j'ai eu un parcours scolaire un peu considéré comme la voie royale dans certains milieux. J'ai été en maternelle et en primaire à l'institut de la Vierge fidèle, qui était un pensionnat de jeunes filles mais où on acceptait les garçons jusqu'en troisième primaire. Après, cela devenait apparemment trop dangereux et on les séparait des filles. En tous cas, dans les années 70, c'était encore le cas. J'ai donc fait mes maternelles et mes primaires jusqu'à la troisième année primaire à la Vierge fidèle. Puis la plupart des garçons allaient à Saint-Michel pour

commencer la quatrième année du primaire, donc je suis arrivé à Saint-Michel à neuf ans. C'était l'année scolaire 80-81, quelque chose comme ça. Ou 81-82.

Ensuite, je suis... Le collège Saint-Michel, c'est et une école primaire, et une école du secondaire. J'ai terminé... Je suis entré en secondaire en 84, et j'ai fait ma première du secondaire, jusqu'à ma quatrième, donc de 84 à 88, j'ai fait ce secondaire là-bas.

Je crois que c'est pendant ma quatrième du secondaire que j'ai été hospitalisé, et puis que j'ai été... Parce que mes notes avaient dégringolé au fil des années. J'ai été hospitalisé. J'ai été suivi par un pédopsychiatre, très gentil monsieur, je ne sais pas s'il vit toujours, le Dr Serrano, qui était un professeur à l'UCL, je pense. J'ai été suivi par lui à ce moment-là, jusqu'à, je ne sais plus, pendant plusieurs années. Je pense que j'étais à l'unif quand il me suivait toujours, d'abord de manière suivie, puis de manière plus sporadique, plus espacée.

J'ai redoublé ma quatrième du secondaire à l'internat à Godinne. J'avais le choix entre les Jésuites et les Jésumites. J'ai redoublé ma quatrième, et puis j'ai fait ma cinquième et ma sixième au collège Saint-Paul à Godinne, où j'ai passé trois années au calme. C'était vraiment très bien. Je retournais souvent le week-end à Liège chez un ami dont les parents travaillaient en Afrique, et donc, on pouvait... On avait toute la maison pour nous, et on était à trois ou quatre copains. On se retrouvait le week-end. C'était une toute autre ambiance évidemment. J'ai terminé ma scolarité en 91.

Ça, c'est pour la chronologie objective. Je peux vous dire quand ça s'est terminé, c'est-à-dire en 88, quand j'ai doublé ma quatrième et que je suis rentré à l'internat. C'est un peu bizarre de dire que l'internat, c'était finalement quelque chose de très libre, que c'était l'inverse... Que c'était tout ce qui avait précédé qui était plutôt de l'ordre de la prison, mais c'était comme ça. Donc je sais quand ça s'est terminé.

Je ne sais pas quand ça a commencé, parce que... J'ai commencé en 84, à la première année du secondaire, mais le père Collard fréquentait mes parents plus tôt, puisque... Il était très heureux et fier de dire qu'il faisait des allers-retours à Argenteuil chez le roi Léopold III et Liliane. Comme le roi Léopold III est mort en 83, mes parents le connaissaient depuis bien avant, donc depuis 81, 82. Moi, je suis entré en 84 dans le secondaire. Donc je ne peux pas vous dire quand ça a commencé, mais c'est dans ces zones-là, 81, 82.

Entre 81 et 84, ou en 84. Je n'en sais rien. Enfin, le résultat est le même.

Donc, il fréquentait ma famille depuis l'école primaire – depuis mon école primaire, évidemment.

Par rapport à la personnalité du père Collard, il était considéré comme un intellectuel. Les jésuites font beaucoup d'études. Pour autant qu'études rime avec intelligence. On ne l'a toujours pas prouvé. Les jésuites font beaucoup d'études, et ils ont du répondant. Ils ont une capacité d'analyse. Il lisait le latin et le grec comme il lisait le français. C'était quelqu'un de très inspirant aussi. C'était quelqu'un qui était très lyrique lorsqu'il abordait les questions de religion, de la vierge Marie, des Évangiles. Il pouvait être extrêmement inspirant.

C'était un éducateur, aussi. Il avait une espèce de brevet d'infirmier, ou de brevet de secouriste. Je n'en sais rien, mais enfin bon, il était... Il m'expliquait que mon corps changeait, ou allait changer, et que j'allais muer, enfin qu'il y avait des tas de bouleversements physiologiques qui étaient en cours. Je ne comprenais pas très bien ce qu'il disait, parce qu'il n'y avait rien qui bougeait, il n'y avait rien qui changeait, à ce moment-là en tout cas.

C'était quelqu'un d'extrêmement colérique. Il hurlait. C'était quelqu'un qui hurlait à la moindre contrariété. Il avait sa mâchoire qui se décalait chaque fois qu'il poussait une gueulante. On ne savait pas très bien pourquoi il gueulait. On ne comprenait pas toujours ce qui l'avait contrarié. C'était quelqu'un d'extrêmement colérique et c'était quelqu'un qui me glaçait mais qui me glaçait vraiment. Je n'étais pas le seul à être glacé car c'était impressionnant.

Et c'est compliqué de... Quand on exprime les choses, on cloisonne. Il y a une personnalité complexe. Il y a des facettes et on explique les facettes. Le problème, c'est que c'est quelque chose qui est plutôt de l'ordre d'un tout cohérent et assez fluide. Je ne vais pas le dire autrement. C'est vraiment: je te donne cours de latin. On répète du latin. On répète du grec. Je te gueule dessus. Je te parle des Évangiles et je suis très inspirant. Puis, je te gueule dessus et on repasse au latin. Et je te mets la main dans le slip. Et puis, je te gueule dessus à nouveau et, puis, je vais de nouveau te parler des Exercices spirituels de saint Ignace. Et, ce soir, on se retrouve chez les parents autour d'une table. Et puis demain est un autre jour. Ce qui est très compliqué à faire comprendre, c'est cette espèce de continuité très fluide, quelque chose d'assez organique et naturel. C'était quelque chose qui allait de soi, quelque chose d'assez

fluide et, comme j'étais quelqu'un d'assez renfermé, d'assez introverti, très soucieux de bien faire et d'obéir, ... L'obéissance, c'était quelque chose de... Ne pas faire de vagues. Quand j'étais enfant, je participais à des dîners de deux, trois, quatre heures et j'étais droit comme un i. Je faisais ce qu'il fallait et je répondais comme il fallait. Il y avait une éducation qui était celle-là. J'étais docile, quoi!

Il y a un épisode qui m'est quand même resté parce que je n'ai pas toujours été docile. À un moment donné, ma mère est venue me chercher après l'école, dans le bureau du Père Collard où je faisais mon latin, mon grec ou je ne sais pas quoi. Ce jour-là, j'étais particulièrement fermé et je tirais visiblement la tête. Cela a été remarqué avec beaucoup d'ironie par les deux, par ma mère et par le Père Collard. Et, en revenant du collège à la maison – mes parents habitent à Auderghem –, ma mère m'a engueulé et m'a dit que ce n'était pas un comportement à avoir après tout ce que le Père Collard faisait pour moi. Cela a continué à gueuler. Ma mère avait des gros problèmes parce que, comme toute bonne bourgeoise de son milieu et qui s'emmerde, ma mère était accroc aux benzodiazépines. C'est un grand classique aussi. Cela s'appelle du bovarysme. Ma mère avait des sautes d'humeur elle-même. Et je me souviens quand même ce soir-là que j'ai dû téléphoner au Père Collard – je sais que j'étais en pleurs à ce moment-là – pour m'excuser pour mon comportement. Je suis évidemment revenu sur ce sujet après quelque temps. Je pense que cela relève plutôt de l'analyse *a posteriori* que ce que je vivais à ce moment-là.

En revenant sur cet épisode qui paraît anecdotique, je pense que j'ai vraiment vécu à ce moment-là un sentiment d'injustice au plus profond, quelque chose de viscéralement injuste et une humiliation. C'était quand même moi qui devait téléphoner pour m'excuser pour mon comportement. J'ai compris, même si je ne réfléchissais plus à ce moment-là, qu'il n'y avait pas d'issue. J'étais coincé de toutes parts. Il n'y avait rien à dire, je ne pouvais rien dire. J'aurais été parfaitement inaudible si j'avais dit quelque chose. Ce n'était pas une idée, ce n'était pas de la réflexion, c'était vraiment physiquement me sentir complètement cadennassé.

Pendant ces quatre années, mes points ont dégringolé de la première à la quatrième. Je ne sais pas s'il y a des médecins ici mais à un moment donné, je ne comprenais plus rien en classe. Il y a des mots que je comprenais mais les phrases, je ne les comprenais plus. Je ne pense même pas que cela se voyait. J'étais là et j'éprouvais une espèce de contraste très grand entre une espèce

de vie intérieure complètement au ralenti, une espèce de rythme extrêmement lent, extrêmement ralenti, proche de l'arrêt; et d'autre part, des élèves et des professeurs qui s'agitaient dans tous les sens à un autre rythme. Je ne sais pas comment le dire autrement: une différence de rythme. Et moi, un ralenti de plus en plus vécu mais un ralenti intérieur.

De nouveau, la chronologie n'est pas précise. Ça devait être en quatrième ou en troisième. J'ai vidé une partie de l'armoire à pharmacie de ma mère. Je n'ai peut-être pas pris les bons médicaments, pourtant elle en avait. Un ami de la famille qui terminait sa médecine m'a fait un lavage d'estomac et m'a donné ce qu'il fallait.

Est-ce que c'est par la suite que j'ai été hospitalisé? Je n'en sais rien non plus. Mais là, ce n'était plus du ralenti, c'était rien du tout. J'avais des espèces de syncopes. Et j'étais en même temps conscient. Je me souviens d'une infirmière qui essayait de me secouer ou qui me giflait. Je sentais la gifle et je ne bougeais plus.

C'est à ce moment-là que j'ai rencontré ce pédopsychiatre. J'ai terminé ma rhéto avec un an de retard en 1991 et puis, j'ai été à l'université. C'était l'horreur. Ce n'était pas tant les matières que je devais étudier que je ne comprenais pas, etc. Ça allait pour étudier mais l'idée de me retrouver devant un professeur d'université à l'oral, c'était très très mal vécu. Chaque session d'examens, c'était la croix et la bannière. J'arrivais survolté aux examens. Même s'il y avait un contraste entre ces choses mal vécues et les résultats qui n'étaient finalement pas si mauvais, les résultats positifs ne m'aidaient pas à vivre les choses autrement que dans la douleur.

J'ai été diplômé. J'ai commencé une vie professionnelle, d'abord comme enseignant en promotion sociale. J'ai aussi eu du mal à m'insérer professionnellement parce qu'on peut éviter des personnes dominantes dans sa vie privée mais on ne peut pas les éviter sur un lieu de travail. J'avais énormément de problèmes avec des personnes qui avaient une autorité et qui pouvaient en abuser, et cela ne manque pas sur le lieu de travail, même dans une discipline *soft* comme l'enseignement ou la promotion sociale. Il y a toujours des spécimens, hommes ou femmes. Les femmes ne sont pas en reste quand il s'agit d'avoir du pouvoir et quand elles en ont, elles peuvent aussi en abuser comme n'importe quel homme. Ce n'est heureusement pas toujours le cas.

J'ai toujours eu énormément de problèmes. Par la suite, j'ai fait deux épisodes dépressifs où j'ai été suivi par un psychiatre et une psychologue. Les

séances se sont espacées et je m'en suis sorti. J'ai aujourd'hui certains baromètres que je dois vérifier en permanence, un peu comme un diabétique qui vérifie son taux de glycémie. Je sais quand je dois m'arrêter, je reconnais certains signes. Je ne m'en sors pas trop mal. C'est aussi pourquoi je souhaitais intervenir.

J'ajoute que j'avais un problème avec l'alcool, mais qu'en même temps j'ai eu la chance de ne pas sombrer dans une addiction physique. Donc, là aussi, je peux prendre mes distances. C'est ce qui m'interpelle également aujourd'hui. Beaucoup n'ont pas eu la possibilité de faire des études ni de s'insérer professionnellement, et sont tombés dans des addictions – ce qui n'est pas mon cas – ou des combinaisons d'addictions. Leur vie de famille est bousillée. La mienne et mon milieu, je les ai tenus à distance, mais c'est moi qui les ai envoyés se faire voir. Je ne sais pas... Mais être l'enfant ou le conjoint d'un alcoolique n'est pas de tout repos. Des dommages collatéraux sont liés à ces addictions. Je pense qu'un lien doit être établi entre abus et addictions. C'est une maladie chronique. J'ai eu la chance de ne pas tomber dans ce travers. Je pense aussi, d'abord et avant tout, à ces personnes. C'est pourquoi j'interviens également.

J'en viendrai à mon troisième volet, qui est celui de mes attentes. Elles ne sont pas tellement liées à moi mais à ces personnes qui ont été particulièrement précarisées et fragilisées financièrement. J'ai entendu parler d'indemnisations, grâce à *Godvergeten* et à la réaction de certaines victimes. Oui, je comprends tout à fait la nécessité de qualifier juridiquement certains faits. C'est un principe essentiel. Il faut opérer des distinctions. La qualification du fait est quelque chose d'essentiel, mais ce n'est pas suffisant. Qu'à une qualification du fait corresponde un régime de peines ou une fourchette d'indemnisations, tout cela est très bien. Mais il y a quand même aussi un critère de proportionnalité que je ne perçois pas lorsque je vois les montants au regard des dommages subis. Il y a là quelque chose qui me semble à côté de la plaque dans les indemnisations qui sont proposées. De nouveau, je ne réagis pas par rapport à moi: j'ai une situation financière stable, je ne roule pas sur l'or, mais je ne suis pas ici pour demander des indemnités.

En tout cas, il y a quelque chose qui n'est pas sérieux dans l'absence de prise en considération d'un critère qui est celui de la proportionnalité entre l'indemnisation et les dommages subis. Ce que je vous raconte, et j'en conclus pour dire que je ne m'en suis pas sorti trop mal... mais enfin, regardez d'autres parcours... C'est quand même autre chose! C'est quelque chose d'interpellaient. Bien sûr, je ne sais pas si cette commission va

éventuellement proposer une action en ce sens.

La question de l'indemnisation me paraît essentielle, mais me semble pour le moment problématique. Elle est essentielle, parce qu'il faut parler "gros sous" lorsqu'il s'agit d'une institution religieuse. C'est moche, mais c'est le nerf de la guerre. Il ne faut pas parler d'incantations en permanence. C'est le lieu de l'incantation et du performatif, le jésuite. Je dis les choses et cela devient réalité, je demande pardon et c'est fait. L'incantation est quelque chose d'insupportable. Donc, je trouve qu'il faut interpeller l'Église catholique, entre autres, et les jésuites en particulier, qui sont un ordre bien particulier répondant à des règles bien précises. Il faut les interpeller par rapport à leur portefeuille qu'ils doivent ouvrir grand pour les personnes qui en ont le plus besoin. J'espère dès lors que la question des indemnisations sera remise sur le tapis.

Une autre chose, mais je ne sais pas si vous en parlez: je ne comprends pas ce qui coince lorsqu'on parle d'un impôt dédicacé philosophiquement et du financement des cultes – laïcité comprise. Je trouve cela toujours piquant lorsque la laïcité philosophique est assimilée à un culte du point de vue du financement. Enfin, soit! La question du financement des cultes et d'un impôt dédicacé qui proposerait au contribuable de choisir parmi une liste de cultes à financer... Je ne comprends pas ce qui coince d'un point de vue technique et juridique. Je n'y connais rien, évidemment. Le dossier est peut-être complexe, mais d'autres le sont infiniment plus. Ce n'est donc pas impossible. Pourquoi l'impôt dédicacé est-il important? Pas seulement pour faire boire financièrement la tasse à certains – ce qui ne me déplairait pas, je l'avoue –, mais surtout pour proposer au contribuable de cocher une autre case: "Je ne finance aucun culte, je ne finance pas la laïcité philosophique, et mon impôt ou une partie de mes impôts est versée à un fonds de soutien aux victimes". Ces victimes peuvent l'être de faits pédo-criminels, dans l'Église ou non, mais ce peut être aussi des personnes précarisées – et je pense à des femmes écartées de leur milieu familial, avec leurs enfants, dans un contexte de violence conjugale. Il y a suffisamment de personnes fragilisées et précarisées. Je pense que le contribuable pourrait, sans trop de problèmes, me semble-t-il, avoir ce levier-là, cette possibilité de financer ou pas certains cultes ou de financer un fonds d'indemnisation de telles ou telles victimes.

J'en viens à une dernière chose par rapport à mes attentes vis-à-vis de cette commission. Je dis peut-être des bêtises mais il me semble que vous avez un pouvoir de juge d'instruction en tant que commission. Vous me le confirmez. Je crois donc

qu'on peut réveiller de leur retraite certaines personnes. Tout d'abord, on peut interpeller le père Thierry Dobbstein qui doit avoir mon âge ou un peu plus et qui est l'actuel Provincial des jésuites francophones pour lui poser des questions très factuelles. Peut-être l'avez-vous déjà fait? Il est au courant d'un signalement en interne dont on n'a rien fait. Quelle est la matérialité de ce signalement en interne? Par qui cela lui a-t-il été rapporté? Des archives qui disparaissent, cela signifie que l'on connaissait l'existence de ces archives. Cela va de soi. C'est quelque chose qui doit pouvoir être investigué.

Ce monsieur a peut-être des choses à dire concernant sa hiérarchie également et la manière dont fonctionnent les jésuites par rapport à l'évêque de Belgique. Quel est le rapport entre la Compagnie de Jésus et d'autres ordres religieux? Il peut être interrogé aussi sur l'organisation interne de la vie communautaire.

D'autres jésuites, dans les années 1980, étaient jeunes profs et sont aujourd'hui retraités mais ils ne sont pas non plus grabataires ou tous séniles. Ils peuvent être convoqués simplement pour rendre compte de leur vie religieuse, de leur mode de fonctionnement en tant que jésuites qui vivaient au collège Saint-Michel et aussi en tant qu'enseignants. Comment cela se passait-il? Entendaient-ils certaines choses, des rumeurs? Qu'en faisaient-ils? On peut interroger ces personnes et les sortir de leur retraite. Je sais que Mgr Léonard dans l'une de ses déclarations dont il a le secret disait: "Oui, enfin, des personnes qui se sont mal comportées, des prêtres octogénaires, nonagénaires, on ne va quand même pas trop les déranger. Est-ce bien raisonnable tout cela?" Je crois que quand on dérange des gamins de dix ou douze ans, on peut déranger des octogénaires ou des nonagénaires, sauf s'ils sont séniles mais cela reste à prouver. On peut les déranger aimablement. On en a dérangé d'autres de dix ou douze ans moins aimablement.

Mgr Léonard, qui est retraité, doit être octogénaire. Il peut aussi être appelé pour être interrogé sur le fonctionnement de ses rapports avec la Compagnie de Jésus, qui est un ordre un peu particulier, au niveau des canaux d'informations, des comptes à rendre. L'avantage – cela devrait être un avantage – du catholicisme, c'est qu'il est extrêmement hiérarchisé. À un moment donné, on doit mettre le doigt sur certains canaux de communication qui fonctionnent ou pas. Mgr Léonard pourrait donc aussi être interpellé.

Quelqu'un qui peut aussi être interpellé – et j'espère qu'il ne viendra pas mais apparemment il est invité en 2024 –, c'est le pape, jésuite de

surcroît. Il ne faut pas oublier qu'il est lui-même jésuite. Il sera invité à la KUL qui a quelque chose à fêter. Je pense que la KUL a le sens du timing et le sens des priorités. J'espère que des académiques de la KUL et d'autres aussi de l'UCL – parce que le ban et l'arrière-ban de l'UCL seront invités à la KUL pour la petite sauterie prévue – vont agir. Il me semble que des académiques en interne peuvent interpeller leur hiérarchie. Par ailleurs, des parlementaires sont passés par l'UCL et la KUL. Ils sont quelques-uns à pouvoir interpeller leur *alma mater* en demandant: "Est-ce bien d'à-propos? Est-ce un bon timing? Avez-vous vraiment le sens des priorités?"

Je pense que la présidente de ce genre de commission avec d'autres politiciens d'autres sensibilités politiques et d'autres rôles linguistiques pourraient aussi, si le pape devait quand même décider de venir – ce qui ne serait peut-être pas une bonne chose pour lui, et pour personne d'ailleurs –, même humblement l'interpeller, lui rendre compte de l'état provisoire de ce qu'ils ont pu constater et l'inviter, peut-être en tant que jésuite, à interpeller des jésuites belges.

Si je ne dis pas de bêtises car je ne suis pas un spécialiste de l'ordre, lorsqu'un jésuite est ordonné, il prononce quatre vœux: les vœux habituels – il faut le dire vite – de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, mais aussi un vœu particulier d'obéissance au pape. Et le pape actuel, jésuite de surcroît, peut rendre compte de la matérialité de ce vœu d'obéissance au pape.

Que représente, très concrètement, ce vœu d'obéissance au pape? Il ne faut pas venir, évidemment, avec une espèce de sophisme historique ou philosophique pour expliquer ce vœu d'obéissance, qui est quelque chose de très symbolique. On a le sens du performatif, dans la Compagnie de Jésus, on a le sens de l'incantation. Quand quelqu'un prête un vœu d'obéissance particulier au pape, qu'est-ce que cela veut dire, très concrètement? Est-ce que, à ce moment-là, une autorité des jésuites échappe à la juridiction du cardinal Danneels ou de Mgr Léonard? Moi, je n'en sais rien. Que signifie ce vœu d'obéissance au pape? Je pense que le pape actuel, s'il devait quand même décider de venir à la petite sauterie de la KUL, pourrait interpeller ses congénères jésuites, en tant que jésuite et en tant que pape, et leur demander d'ouvrir grand leurs portes à l'une ou l'autre forme d'investigation des archives. Une interpellation simplement polie, la rencontre d'autre jésuites. Tout ce petit monde-là peut être dérangé.

Je répète mon argument: on dérange des gamins de dix ou douze ans un tout petit peu beaucoup; que l'on dérange des octogénaires, des

nonagénaires, à partir du moment – bien sûr – où ils sont en état mental d'être dérangés.

J'en viens à une dernière chose et j'en terminerai par-là. J'ai eu au téléphone une fois M. Turine et puis nous nous sommes vus après l'émission *Questions-Réponses* de la RTBF. J'ai dit à M. Turine que ce qui m'intéressait, avant de déposer à la police, c'est, au-delà d'un travail parlementaire, le travail d'un historien, d'une équipe pluridisciplinaire d'historiens qui abordent ce sujet comme d'autres sujets, qui s'emparent de certaines sources – que ce soient des travaux parlementaires, des minutes de procès, que sais-je encore –, qu'ils fassent les recoupements nécessaires, qu'ils appliquent les règles élémentaires de critiques historiques et qu'ils puissent rendre compte à un moment donné, par des conclusions à froid, des conclusions mesurées et toujours provisoires d'un état des lieux, d'une histoire qui a eu lieu.

C'est peut-être ma déformation d'enseignant, mais je crois que la transmission est quelque chose d'important et l'historien... de préférence des historiens de plusieurs sensibilités politiques et linguistiques devraient se pencher sur un pan de l'histoire qui est un pan de l'histoire nationale entre autres. Je crois qu'il faut rendre compte de cette histoire calmement, par des experts dont c'est le métier. Que cette histoire soit écrite et que cette histoire soit enseignée.

Je vais en rester là. Je vous remercie de votre attention.

La **présidente**: Monsieur Declerck, je vous remercie pour ce témoignage très clair et pour vos suggestions.

U was zeer duidelijk in uw verhaal, denk ik. De suggesties en het puntsgewijs opnemen op het einde alsook de suggestie van het historisch onderzoek zijn voor ons echt wel zeer zinvol en nuttig in onze werkzaamheden. Het is heel goed dat U dat inderdaad nog eens voor ons heeft opgelijst.

Mijnheer Declerck, het gebeurt vaak dat er geen vragen worden gesteld. Het zijn niet altijd prettige verhalen die we te horen krijgen en ze maken ook vaak een enorme indruk op ons allemaal. Het is goed dat we op die manier worden wakker geschud.

Alles wordt mooi genoteerd en wordt ook meegenomen in het verslag van onze werkzaamheden.

Heel erg bedankt dat ook u de moed gevonden

hebt om hier vandaag aanwezig te zijn. Ik hoorde u zeggen dat de jongste drie maanden wel wat betekend hebben en dat het nu even mag stoppen. Ik wens u alleszins een deugddoend kerstreces toe en daarna ook nog heel veel deugddoende dagen. Ik hoop dat het voor u eens kan stoppen en dat onze commissie daarin soelaas kan bieden.

**Jean-François Declerck**: Bedankt voor uw inzet.

De **voorzitter**: Collega's, de volgende getuige in onze commissie is de heer Thierry Adant.

Bonjour monsieur Adant. Merci pour votre patience. Bienvenue dans notre commission. J'ai compris que vous alliez prêter serment.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 4, § 1, de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, telle que modifiée par la loi du 30 juin 1996, la commission d'enquête peut prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle. Elle peut notamment entendre les témoins sous serment.

Avant de vous inviter à prêter serment, je tiens à attirer votre attention sur le dernier alinéa de l'article 8 de la loi précitée, suivant lequel tout témoin qui, en faisant une déclaration conforme à la vérité, pourrait s'exposer à des poursuites pénales, peut refuser de témoigner (cf. également l'article 14, 3, g, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966, ratifié par la loi du 15 mai 1981). Cela signifie qu'un témoin a le droit de se taire lorsqu'il pense que sa déclaration publique pourrait être ultérieurement utilisée contre lui dans une procédure pénale.

Je vous rappelle en outre que, suivant l'article 9 de cette même loi, tout coupable de faux témoignage sera puni d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et privé de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Enfin, je vous rappelle que, suivant l'article 3 de la loi précitée, le secret de vos déclarations n'est pas garanti, sauf s'il s'agit de déclarations faites lors d'une réunion à huis clos et pour laquelle la commission s'est engagée explicitement à respecter le secret. De plus, chaque document que vous remettiez à la commission est susceptible d'être révélé.

Après ces précisions, je vous invite à prêter serment en levant la main et en prononçant la formule suivant: "Je jure de dire toute la vérité et rien que la vérité".

*M. Thierry Adant prête serment.*

Vous avez la possibilité de suivre la réunion en français à l'aide des oreillettes qui se trouvent sur votre banc.

Nous sommes vraiment contents que vous nous ayez rejoints.

We appreciëren enorm de moed die u en alle anderen al hebben opgebracht om voor deze commissie te getuigen. We beseffen dat dit geen evidente zaak is. We zijn ons ervan bewust dat het in het verleden al eens fout is gelopen toen slachtoffers de moed vonden om melding en aangifte te doen en dat dit niet altijd goed werd aangepakt. Deze commissie werd opgericht om de voormalige en huidige disfuncties te detecteren en om aanbevelingen te formuleren om die disfuncties in de toekomst te vermijden.

Mijnheer Adant, we gaan uit van uw slachtofferschap. U hoeft dat niet te bewijzen voor ons. Dat is ons uitgangspunt. Wij wensen u dus te erkennen in uw slachtofferschap. U bepaalt zelf welke details u daarover geeft. U hoeft daar niet over uit te weiden. We willen van u wel vernemen wat er na de melding van de feiten is gebeurd. Hoe is men met een klacht omgegaan? Wat liep er fout en wat moet er anders? Uit de eerdere getuigenissen van vandaag blijkt dat we op dat vlak erg veel te leren hebben en dat er veel verbeterpunten zijn. In dat opzicht zijn we dankbaar op u en alle andere getuigen te kunnen steunen om de nodige informatie te verkrijgen om dat aan te pakken.

Je vous remercie déjà et je vous cède la parole.

**Thierry Adant:** Bonjour, au menu de ce jour, je vous propose en matière de témoignage: une brève introduction, les raisons pour lesquelles je viens témoigner, mon identité, mon histoire ou vous pouvez l'appeler mon expérience, mes souhaits et mes exigences, et pour terminer trois petites réflexions.

En matière d'introduction, tout d'abord, bonjour à toutes et à tous. Je tiens à remercier les personnes suivantes: d'abord madame la présidente Sophie De Wit à qui j'ai écrit et qui a pris le temps de me répondre et de me guider vers le bon service, ensuite le médiateur avec qui j'ai pris contact et qui fait preuve d'une empathie réelle. Merci à vous deux de faire preuve d'humanité. Merci à celles et ceux qui travaillent en coulisses pour optimiser la structure d'accueil. Merci aux interprètes qui voudront bien me signaler si ma vitesse de parole est trop rapide. Merci à mon épouse Dominique d'avoir eu la patience de m'écouter toutes ces longues années. Finalement, j'ai une pensée

pleine d'amour pour mon frère Vincent, son épouse Véronique et leurs deux filles Lucile et Alice.

Je me suis efforcé d'écrire ce que je vous lis: vous comprendrez que cette manière de procéder permet de garder une certaine distance par rapport à l'émotion que peuvent générer de pénibles souvenirs. Si malgré tout l'émotion me gagne, quelqu'un pourra lire à ma place pendant un moment. Même si c'est avec un accent néerlandophone, vous serez pardonné. Ces souvenirs impactent le système cérébral, siège le plus délicat du système nerveux de n'importe quel individu qui a vécu ce que j'ai vécu. Cela a un avantage pour toutes les auditrices et auditeurs ici présents: j'ai dû me structurer. C'est donc avec la ferme volonté d'être intelligible que je poursuis.

Je passe au deuxième point, qui est la réponse à la question "pourquoi venir témoigner?" Pour plusieurs raisons.

La première raison est de purger définitivement ce lourd passé qui me plombe l'estomac depuis plus de 50 ans et d'enfin vivre libéré d'un joug que je n'ai en aucun cas suscité, initié ou demandé: l'expérience que j'ai subie par un représentant de l'Église vous sera exposée dans les propos qui vont suivre. J'attends que justice soit rendue depuis maintenant très longtemps! Tant d'énergie et tant de temps perdus à me focaliser sur un problème pour lequel aucune solution satisfaisante, aucune lueur d'espoir, aucune reconnaissance sincère ne sont apparues.

La deuxième raison est que je suis engagé depuis 1986 en tant qu'homme marié et que j'ai 3 enfants que j'aime. Cet exposé a aussi pour but de les aider à comprendre pourquoi je n'ai pas toujours pu leur apporter ce qu'ils attendaient de moi au moment où ils l'attendaient. Soyez tous ici rassurés: je n'ai pas répété les gestes, du détraqué sexuel qui m'a agressé, sur mes enfants.

Je laisse ces gestes criminels, réalisés à répétition d'ailleurs, comme étant une exclusivité de bon nombre de membres du clergé. Cette dernière affirmation introduit la troisième raison de ma motivation à venir témoigner devant vous. C'est une invitation ferme, solide à vous déclarer, vous, victime d'abus sexuel, si vous hésitez encore.

Pour un témoignage déclaré, il y a peut-être 30 ou 50 crimes commis par un même membre du clergé. Certaines ou certains d'entre vous ne trouvent pas les mots, sont tellement chargés d'émotion qu'elles ou ils ont peine à s'exprimer: comme je vous comprends!

Dans la mesure de mes disponibilités et si vous le

souhaitez, je peux m'engager à vous faciliter la communication. Pour rappel il n'est pas exigé que vous parliez comme moi en public. Vous pouvez très bien adresser un courrier sous forme de mail à la commission ici présente. Que vous choisissiez l'une ou l'autre voie, c'est très important de déposer !

La quatrième raison est adressée aux membres du clergé, en tout cas à un certain type de membres du clergé: je parle des femmes et hommes de bien aux intentions pures, qui se sentent salis par la réputation, néanmoins justifiée, faite à l'Église catholique. Mon expérience professionnelle est telle que je peux vous assurer que lorsqu'un système ne vous convient pas, quittez le système. Soyez libres ! Vous seuls ne révolutionnez pas ce "machin" qui sur le fond ne se remet pas en question, un "machin" qui semble tout simplement compter combien d'argent il va perdre et s'enquérir de la profondeur de l'abîme (pour ne pas dire l'enfer) dans lequel il va tomber. Ce "machin" est fait de tant de compromissions, de sous-entendus, de cupidité et d'avidité de pouvoir qu'il vous considère, vous femmes et hommes de bien, femmes et hommes de l'ombre, mais tellement efficaces, comme du menu fretin. Vous, femmes et hommes de bien, je vous invite à quitter ce "machin" qui ne peut pas vous convenir, je vous encourage à continuer à travailler l'exemple et le terrain, à l'image de Jésus: cet enseignement structurant et cohérent est susceptible d'apporter tant de bonnes choses quand les messagers ont le cœur pur ! Savoir et ne rien dire, savoir et ne rien faire, c'est accepter la situation et toutes ses conséquences et c'est... parfois... être complice.

Je passe au troisième point qui parle de mon identité. Je m'appelle donc Adant, un nom que je n'ai pas choisi, comme le vôtre, d'ailleurs. Je me prénomme Thierry, un prénom que je n'ai pas choisi. Je suis né le 4 décembre 1960 à Etterbeek. Les 6 premières années de ma vie, je les ai passées au Bénin (ex-Dahomey), je n'ai pas choisi. En 1967, je fais partie des bagages de mes parents et rentre en Belgique. Nous habitons à Stockel (quartier de Woluwé-Saint-Pierre) dans un appartement de mes parents. J'y fais, à l'école des sœurs toute proche, la première année primaire. Mon père décide en février 1968 de lancer une entreprise de construction à Tongrinne (village faisant partie de l'entité de Sombreffe, dans la province de Namur).

Je suis inscrit en deuxième année primaire à l'école Saint-Joseph au lieu-dit "Parmentier" à Woluwe-Saint-Pierre en septembre 1967 et continue là-bas ma scolarité jusque juin 1968 en étant hébergé chez mes grands-parents maternels au lieu-dit "Sainte-Alix" à Woluwe-Saint-Pierre.

Je vous parle maintenant de mon histoire, que l'on peut aussi appeler "mon expérience". Je réintègre le noyau familial à Tongrinne fin juin 1968 pour les vacances scolaires d'été. Ma mère vient d'avoir un quatrième enfant en avril 1968 et tombe gravement malade, je croise le curé de la paroisse de Tongrinne à l'étage de la maison où nous habitons: il quittait la chambre de mes parents où ma mère était alitée. Je suis inquiet pour l'état de santé de ma mère, qui ne va pas bien pendant plusieurs mois. Mon père qui a besoin de main d'œuvre pour son entreprise sollicite le curé de la paroisse – mon futur agresseur – à la recherche d'un jeune travailleur local qui serait motivé par le travail dans une entreprise de construction.

Je passe mes troisième, quatrième et cinquième années primaires chez les "Frères des écoles chrétiennes", Place de l'Orneau à Gembloux. Mon père demande que ma sœur qui me précède d'un an et moi suivions le catéchisme préparatoire à la communion. Lorsque j'entre en cinquième année primaire soit en septembre 1970, le catéchisme reprend. C'est l'époque des garçons en culottes courtes. À cette occasion, le curé installé dans un fauteuil derrière un bureau avec un fond plein – je veux dire par là que lorsque nous étions assis en face de lui, nous ne pouvions voir ni ses jambes ni ses chaussures, vous comprenez, ici on a l'arrière d'un bureau à fond plein – le curé, donc, nous invite tour à tour, debout près de lui, pour réciter un "Notre Père".

À cette occasion, je récite le "Notre Père" près du curé quand soudainement je sens une main remonter dans ma culotte et mon slip et toucher mon sexe. Cela a lieu à deux reprises. Je suis sidéré par ce geste, ne souhaite pas perdre la face et termine la récitation du "Pater". Face à mes condisciples, je fais semblant de rien et reste stoïque, autant qu'on peut l'être.

Quinze jours plus tard, à l'issue d'un cours de catéchisme le curé m'arrête à la fin du cours alors que je tentais de fuir ce cours au plus vite. Il me retient en me demandant ce que j'avais – il me trouvait bizarre au niveau du comportement –, il m'embrasse sur la joue comme seule ma mère l'avait fait jusqu'ici. Je rentre chez moi à pied et me dis que c'est insupportable. Il me faudra encore 15 jours pour raconter ce qui s'est passé à ma mère. À mon plus grand soulagement, elle me dit alors: "je te crois".

Quelques mois plus tard, un psychologue de l'école, pas du tout au courant de ce qui s'était passé, souhaite voir mon père. Mon père ne daigne pas le rencontrer. À peu près pendant la même période, le garde champêtre du village, monsieur

Delot, fait le tour des maisons où il y a des jeunes enfants qui suivent le catéchisme et dit aux parents: "une plainte a été déposée contre le curé Tilquin – vous connaissez son nom désormais – de la paroisse et les enfants doivent se présenter à l'école du village pour être entendus par la police judiciaire, accompagnés d'un parent", puisque ces enfants étaient tous mineurs.

Un inspecteur de la police judiciaire nous reçoit mon père et moi et nous demande si rien d'anormal ne s'était passé avec le curé de la paroisse pendant les cours de catéchisme. Je réponds qu'effectivement ce prédateur avait agi sur moi et je raconte l'épisode. L'inspecteur de la police judiciaire dit à mon père: "Monsieur Adant, c'est très clair; votre fils est loin d'être seul dans le cas" et mon père signe ce que j'ai relaté et qui a été écrit par l'inspecteur de la police judiciaire. À partir de ce moment, la famille va à la messe dans les paroisses avoisinant celles de Tongrinne.

Quelques mois, peut-être un an plus tard – mes excuses sur les dates, ça fait tout de même 53 ans –, mon père me dit: nous allons aller à la cure de Tongrinne: tu vas devoir à nouveau relater ce qui s'est passé, devant le doyen de Gembloux, Henin, et le curé Tilquin. Nous sommes donc quatre au total. Ce jour-là pendant la rencontre, l'entreprise de mon père était sous la responsabilité d'un contremaître auquel mon père avait donné le numéro de téléphone du curé Tilquin, si besoin. Je finissais de raconter ce qui s'était passé entre le curé Tilquin et moi lorsque le téléphone sonna, le curé se leva de sa chaise pour aller décrocher le téléphone qui était dans une pièce avoisinant celle où nous étions. Il décrocha, revint dans la pièce pour signaler à mon père que la communication lui était adressée. Mon père se déplace alors dans la pièce équipée du téléphone. Le curé profita du temps de conversation de mon père avec le contremaître pour tenter de me faire un lavage de cerveau du type: "mais enfin Thierry, ce n'est pas possible, comment peux-tu dire une chose pareille?", phrase qu'il me répète plusieurs fois.

À cet instant, je me sentis très seul dans la pièce et je préférerais regarder le sol que croiser un regard, que ce soit celui du curé ou du doyen. En somme j'étais traité de menteur.

Quand mon père revint dans la pièce, le doyen estima que la rencontre était terminée et nous nous sommes quittés. Je revins complètement blême à la maison, mon père repartit au travail et je me suis effondré en larmes devant ma mère. Après ma cinquième primaire où mes performances en matière de résultats scolaires étaient en baisse – on peut comprendre –, mon père m'inscrit en

sixième primaire à l'internat. Je reçois le restant de ma formation en catéchisme par un curé correct qui avait fait ce qu'on appelait la rhétorique à l'époque avec mon père dans ce même internat et qui était averti de ma situation.

L'année qui suivit, à moins que ce soit un an plus tard, il fallut faire "la confirmation". Après la communion solennelle, rappelez-vous, pour ceux qui ont vécu ce genre de mascarade. Ma mère me dit alors que le curé Tilkin était toujours dans la paroisse et qu'il fallait "faire comme s'il n'était pas là"! Peut-être un an plus tard environ le curé Tilkin est déplacé à la paroisse de Naninne au sud de Namur. Après mes trois années d'études secondaires inférieures, mon père m'inscrit en quatrième année d'études secondaires au séminaire de Floreffe, un internat. Le premier jour là-bas, je fais le tour des couloirs et je constate que le curé Tilkin y fut professeur: il y avait une photo de ce curé avec une classe. Je rentre chez mes parents le vendredi et je questionne mon père sur la présence de ce curé à Floreffe à une époque donnée. Mon père me répondit: "Oui, et alors?"

À l'âge de mes 35 ans environ, tout ce qui vient d'être exposé ici me revient en plein cerveau et je décide de tenter de purger cet abcès qui m'empêche de vivre sereinement. À cet effet, je décide de faire mon enquête avant de questionner mes parents. Je commence par contacter la police de Namur pour obtenir une copie du procès-verbal réalisé à l'époque de mes 10 ans, soit environ 25 ans plus tôt que ma demande. La policière qui décroche m'explique que la police vient de déménager ses bureaux et que seuls les procès-verbaux de 10 ans au plus ont été conservés. Inquiète de ma réaction, la policière me demande pour quelle raison je fais cette demande d'obtenir copie du procès-verbal que mon père avait signé en mon nom lorsque j'avais 10 ans. Je lui explique que c'est mon droit en tant que victime d'obtenir un document qui a été signé par mon responsable de famille et elle me donne le numéro de téléphone de l'officier de police judiciaire qui m'a auditionné lorsque j'étais enfant.

Je prends mon téléphone et ce monsieur, alors pensionné de la police judiciaire, décroche. Je lui demande s'il se souvient de ce qui s'est passé au sujet du curé Tilkin dans la paroisse de Tongrinne 25 ans plus tôt et il me répond qu'il s'en souvient très bien. Je lui demande alors pourquoi le dossier fut classé sans suite (c'est en tout cas l'hypothèse que j'ai faite puisque aucun retour de plainte n'est jamais arrivé, ni chez moi ni chez mes parents). Il me répondit la phrase suivante: "Monsieur, il y a de multiples raisons pour lesquelles le juge décide de ne pas poursuivre".

Rien ne m'arrête et j'apprends que le curé Tilkin a été nommé au milieu des années 1970 comme curé de Naninne. Et puis, par une personne âgée du village de Tongrinne, personne du type "radio-trottoir", j'apprends que mon agresseur est désormais dans une maison de repos à Lustin, village en bord de Meuse entre Namur et Dinant. Je téléphone à la paroisse de Naninne en me déclarant comme ancien paroissien du curé Tilkin et je tombe sur la femme de ménage qui me donne le numéro de la maison de repos de Lustin, où réside désormais mon agresseur. Après 4 ou 5 faux départs, je décide d'annoncer à mon épouse que je pars pour Lustin me confronter verbalement à mon agresseur. J'arrive donc à cette maison de repos, où je me présente comme une connaissance du curé Tilkin et la personne préposée à la réception me donne le numéro de l'étage et de son appartement.

Je frappe à la porte et je le salue en lui demandant s'il se souvient de moi. Il continue la conversation en me disant qu'il a des "afficionados" de la paroisse de Tongrinne qui lui rendent visite de temps à autre et il m'en cite les noms. Je recentre le sujet en lui demandant à nouveau s'il se souvient de moi, et voyant qu'il va devoir répondre sans quoi je reposerai la question avec entêtement, il me répond ceci: "Oui, enfin, c'est quand même beaucoup moins grave qu'un conducteur qui prend une autostoppeuse et qui la viole".

Je ne vous cache pas que si j'avais été seul avec lui et sans témoins potentiels, ce curé aurait perdu au minimum ses dents. J'obtenais enfin un aveu même si mon agresseur avait minimisé les faits. Je lui demande s'il a été déplacé, suite à ses "exploits" – *tussen haakjes* – dans la cure de Tongrinne, vers la paroisse de Naninne. Il me répondit: "Pas du tout, l'évêque me convoqua pour me dire: il y a longtemps que vous demandiez pour changer de paroisse et j'en ai trouvé une pour vous". Je le quitte en lui disant que j'espérais pour lui qu'outre mon agression, il n'avait pas fait trop de dégâts dans les différents endroits où il avait pratiqué sa "foi". Je quitte cette merde en fixant son regard, semblable à celui d'un chien "beagle" qui vient d'être battu et qui regarde le sol dès que je croise son regard.

J'ai enregistré notre conversation sur un appareil à bandes magnétiques du type cassette. Cet enregistrement était destiné à mes parents qui me donnaient – j'ai écrit l'impression, mais c'est presque la conviction – de me noircir face à mes frères et sœurs. Je reviens de là complètement abasourdi par l'absence de conscience, l'absence de conscience après tant d'années pendant lesquelles mon agresseur aurait pu se remettre en question. Aucune remise en question, et donc

strictement rien d'initié par ses supérieurs.

Une fois tous ces éléments en ma possession, j'écris à mes parents pour leur demander ce qu'ils avaient fait, ou plutôt pas fait, suite aux violences sexuelles, évidemment non consenties, perpétrées par mon curé sur ma personne. Chaque fois que je questionnais ma mère, elle me répondait que le curé "avait été déplacé". Je leur mis sous le nez toutes les informations que j'avais récoltées et en finale je questionnai mon père en lui demandant pourquoi il n'avait pas porté plainte à l'époque. Il me répondit qu'il avait porté plainte. Je lui demandai pourquoi il ne s'était pas porté partie civile. Il me répondit: "Parce que tu as toujours été un peu fou". Je répondis à mon père avec un calme olympien que je ne pouvais pas accepter cette réponse. Il faut savoir que, quelques jours plus tard, mon père vit ma sœur aînée et qu'il donna une tout autre version à mon beau-frère. Voici ses propres mots: "Qu'aurais-je pu faire d'autre?" C'est un peu plus audible. C'était en plein hiver et il faisait froid. J'ai quitté mes parents en laissant toutes les portes ouvertes et je pris ma voiture pour retourner chez moi.

J'expliquai alors à mon épouse que je n'attendais plus rien de mon père à partir de ce jour-là. Depuis cette rencontre avec mes parents, j'ai posé plus récemment des questions au "point de contact". J'ai envoyé ces questions le 26 août 2019 et je reçois le 17 juin 2020, soit presque 10 mois plus tard, une réponse de Pierre Warin, évêque de Namur, qui s'excuse et me guide vers une personne de contact. À l'occasion de mon courrier du 26 août 2019, je précise que je ne souhaite rencontrer personne, membre de l'Eglise, tant que je n'ai pas reçu ces réponses. Évidemment je n'ai jamais reçu réponse aux questions dont voici la teneur.

Je lis ci-après une partie du courrier envoyé.

"Comment se fait-il que suite à cette enquête officielle j'aie dû subir une confrontation avec mon agresseur et le doyen de Gembloux de l'époque (qui s'appelait Henin) qui n'aboutit à rien, si ce n'est que je fus alors traité de menteur par mon agresseur?"

C'était la première question. Je n'ai pas eu de réponse.

"Comment se fait-il que ce curé reste encore en fonction à Tongrinne jusqu'en 1974, avant de s'occuper de la paroisse de Naninne, sans avoir reçu la moindre remontrance ni sanction de la part des autorités du diocèse de Namur et au vu de son passé peu reluisant au séminaire de Floreffe, endroit où il disposait déjà d'une réputation de

pédophile? Comment le juge chargé de l'instruction judiciaire a-t-il pu classer ce dossier sans suite, alors que plusieurs témoignages dénonçaient des abus sexuels de la part d'André Tilkin? Que proposez-vous" – c'était ma dernière question à l'évêque, ou au point de contact – "pour qu'enfin la vérité sur les agissements de feu votre collaborateur pervers soit rétablie?"

Je n'ai eu aucune réponse à ces questions et donc, je n'ai pas souhaité les rencontrer physiquement.

Par conséquent – j'ai bientôt fini – je vous invite, vous membres de la commission parlementaire à y répondre. Comment est-ce possible que pendant des années les plaintes déposées à propos des abuseurs criminels sexuels aient été classées sans suite dans le milieu quand il s'agissait de crimes perpétrés par les membres du clergé? La justice était-elle et est-elle impartiale? En tout cas l'efficacité n'est pas là. Peut-être à l'avenir faudrait-il un département efficace en matière de traitement des affaires pédocriminelles.

Au sujet de l'imprescriptibilité des crimes à caractère sexuel perpétrés sur mineur lorsqu'un abus de pouvoir est avéré; je préfère utiliser "l'abus de faiblesse" terme employé volontiers en France: ils ont le mérite, ces termes, de se placer du côté des victimes. Abus de faiblesse. Tant que la victime est vivante, elle doit pouvoir se signaler...

Je vous fais ici une liste de mes souhaits, j'ai écrit exigences, ce sont des souhaits fortement prononcés. Tant que la victime est vivante, elle doit pouvoir se signaler pour dénoncer des crimes anciens. Je précise que l'imprescriptibilité doit s'appliquer avec effet rétroactif, ce qui veut dire que les victimes les plus âgées – celles qui sont nées en 1940 par exemple – peuvent avoir la possibilité d'obtenir réparation encore aujourd'hui. L'altération neurologique des victimes à vie demande de pouvoir patienter longtemps avant de recevoir une plainte soit le temps d'une vie. Je demande des réparations financières dignes de ce nom pour toutes les victimes. Les gens qui vivent un idéal n'ont pas de prix, les traîtres à un idéal doivent payer.

L'Église doit payer et ce n'est pas elle qui doit fixer les tarifs. Je rejoins Rik Devillé qui parle d'au moins cent fois l'indemnité proposée actuellement. Je propose que les subventions de l'État à l'Église soient revues et je propose que le prochain budget qui déterminera le montant de ces subventions soit diminué des indemnités de réparation aux victimes. Et ceci plusieurs années de suite si c'est nécessaire. Pour aider les victimes, il serait utile de leur faire parvenir les conclusions de spécialistes pédopsychiatres au sujet de l'impact

que peut avoir ces traumatismes générés par ces criminels sur le bon développement de la personnalité pendant l'enfance et à l'âge adulte.

Je termine par trois réflexions: quand un prédateur touche à l'intégrité sexuelle d'un enfant, c'est un pédocriminel, c'est un criminel et le mot "pédophile" est beaucoup trop doux. Il faut appeler un chat un chat, très facile à traduire en néerlandais.

Le pouvoir absolu corrompt absolument et dans ces conditions la morale n'existe plus. Vous, membres responsables de l'Église, êtes tombés dans votre propre piège. Je reviens à la phrase de Jésus, parce qu'il y a quand même des trucs sympas dans les Évangiles. Jésus dit à un moment donné, vous trouvez ça facilement: "Ce que vous faites aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites."

C'est la réponse à ceux qui vont tenter d'expliquer que c'est une question d'époque, de mode, qu'on ne portait pas attention à ce « genre de choses », que la notion de sacralisation des enfants date des années 80 ou 90 etc., etc. Jésus vous montre qu'il y a 2000 ans, il existait déjà des gens conscients. Aider les gens à développer une conscience, je répète: aider les gens à développer une conscience, c'est peut-être dans cette direction que l'Église doit d'urgence se réinventer.

Merci pour votre écoute.

**La présidente:** Merci beaucoup pour votre témoignage très clair, monsieur Adant. Ik kijk naar de zaal. Chers collègues, avez-vous des questions ou des remarques pour monsieur Adant? (*Silence*)

Vous étiez trop clair, je crois.

**Thierry Adant:** Pardon?

**La présidente:** Vous étiez trop clair. Il y a aussi un texte, nous avons déjà toutes vos questions et réflexions.

**Thierry Adant:** Vous aviez déjà le texte?

**La présidente:** Oui, je l'ai déjà. Parfois, les choses vont vite. Pas tout le temps, mais parfois.

**Thierry Adant:** C'est bien.

**La présidente:** Vous avez des questions pour nous aussi, nous allons tâcher d'y répondre. Je ne peux pas y répondre aujourd'hui. Nous allons prendre tout cela en compte dans nos travaux et nous efforcer de formuler une réponse, à vous et à beaucoup d'autres.

**Thierry Adant:** Oui, beaucoup de victimes attendent des réponses claires et elles ne sont pas claires. En tant que victime – vous allez dire que je réagis avec émotion –, quand je vois de quelle façon les représentants de l'Église tergiversent... Quand je vois monsieur Scholtès, qui est systématiquement interrogé – peut-être que, ce soir, on lui demandera: "Qu'est-ce que vous pensez des travaux de la commission?" – il y a quelque chose qui ne va pas. Ce type devrait regarder par terre et cesser de trouver des explications qui ne tiennent pas la route. C'est ma conviction.

Lecture faite, persiste et signe,

.....  
Pierre Englebert

Lecture faite, persiste et signe,

Ça va jusqu'à l'usage – même si c'est correct – du français dans ses acceptions les moins usitées. Je revois encore monsieur Tommy Scholtès parler à la télévision, il y a peut-être une semaine ou dix jours, inviter – évidemment, puisqu'il faut aller dans le sens du vent – les victimes à *se dénoncer*. Quand vous ouvrez le Larousse, "se dénoncer" – c'est une acception du terme "se dénoncer" – c'est aussi se présenter dans un cas précis en tant que victime. Mais les gens ont besoin de quelque chose de simple et de clair.

.....  
Jean-François Declerck

Lecture faite, persiste et signe,

**La présidente:** Oui.

.....  
Thierry Adant

**Thierry Adant:** Il est utile et urgent de vulgariser, pour qu'on ait des consignes claires quand on est face à ce genre de problème et qu'on soit efficace.

**La présidente:** Oui. Oui, vous avez raison.

**Thierry Adant:** Et donc, "se dénoncer", monsieur Scholtès – s'il me voit ou m'écoute –? Invitez les gens à *se déclarer* victime. C'est un peu plus clair. Et moins ambigu.

**La présidente:** OK, merci, Je voudrais également vous remercier d'avoir rappelé notre appel. Nous avons effectivement lancé un appel aux témoignages. C'est important de le rappeler. Merci beaucoup d'être venu, monsieur. Merci pour votre témoignage.

**Thierry Adant:** Merci à vous aussi.

De **voorzitster:** Hiermee sluiten we de openbare vergadering voor vandaag af. De volgende vergadering vindt plaats achter gesloten deuren. Nogmaals dank aan onze gasten. Merci beaucoup.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 13.10 uur.  
La réunion publique de commission est levée à 13 h 10.*